

# L'Anion laïque

N° 106 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € Trimestriel - Novembre 2013

## La taxe carbone, pour quoi, pour qui ?



### Un baiser !

Un baiser ! Un baiser pas volé devant un lycée. Un baiser ! Un baiser heureux de deux amoureux. Mais un baiser ! Un baiser hué par des acharnés. Brassens, s'il te plaît ! Quitte ton cimetière marin, réchauffe ta guitare,

plaque tes accords scandés pour accompagner tous les amoureux qui s'embrassent sur les bancs publics... Et font la nique à tous les curés de Nador et d'ailleurs.

**Marianne**

### Sommaire

- |                                       |                                          |
|---------------------------------------|------------------------------------------|
| 2 - Portrait Marc Beluet              | 11 - Une fiscalité verte                 |
| 3 - Édito                             | 12 - Goûtes d'Afrique                    |
| 4 - Les rythmes scolaires             | 13 - Le Lenin café                       |
| 5 - La presse au service des nantis ? | 14 - Les Angevins et la guerre d'Espagne |
| 6 - La folie guerrière                | 15 - La statue de fer                    |
| 7 - Les machines à voter              | 16 - Des vacances pour tous              |
| 8 - La retraite des femmes            | 17 - Tiennot Grumbach                    |
| 9 - Les communes au pain sec          | 18 - Les conseils de Contact             |
| 10 - Taxe carbone                     | 19 - Nécrologie C. Pavageau              |
|                                       | 20 - Les réseaux sociaux                 |

## Portrait

# Marc Beluet : baroudeur et militant

**MARC BELUET EST NÉ EN 1948 À NYOISEAU, DANS LA CITÉ MINIÈRE DU BOIS II. MILITANT DU FOYER LAÏQUE DE SEGRÉ DEPUIS 20 ANS IL A PASSÉ UNE GRANDE PARTIE DE SA VIE À PARCOURIR LE MONDE ET À PRÉSENTER SES CONFÉRENCES, FILMS ET EXPOSITIONS. (\*) IL A RÉCEMMENT COORDONNÉ LE SPECTACLE « LA STATUE DE FER ».**

*L'Anjou laïque : Quelles sont les circonstances qui t'ont amené à t'engager dans les associations laïques ?*

**Marc Beluet :** Quand j'arrive à Segré à l'âge de 12 ans avec ma mère, je n'ai connu comme la plupart des enfants des cités ouvrières du segréen que l'école privée, le patronage privé, le cinéma,... puisque les patrons des ardoisières avaient tout prévu pour nous (jusqu'aux vacances, à la salle de cinéma, aux sandalettes fournies, etc...). Par chance je fais la rencontre d'un pongiste qui joue au Foyer laïque de Segré.

Et c'est parti pour 10 ans de ping-pong avec un entraîneur qui va en partie faire de moi l'adolescent puis l'adulte que je vais devenir.

Mais jamais je n'oublierai ma jeunesse dans la cité de Bel Air de Combrée, la solidarité de nos pères, notamment dans les luttes, la promiscuité dans des maisons petites, accolées et se ressemblant toutes, l'impression de vivre dans une grande famille.

Alors que le directeur du collège prévoyait de me diriger vers l'École Normale pour devenir instituteur, je quitte l'école après le BEPC pour entrer à l'usine Paulstra de Segré. Je veux aider ma mère, femme de ménage, à vivre et à élever ma jeune sœur.

Jamais je n'oublierai ce passage dans les ateliers, car plus de quarante ans après avoir quitté cette entreprise, moi qui ai vécu d'autres choses depuis et dans d'autres pays, je sais ce que c'est que « la vie d'usine » et tous les ouvriers que j'y ai connus continuent à me considérer comme l'un des leurs : *on a bossé dans la même boîte.*

Ce n'est pas facile de dire pourquoi à 22 ans je pars avec un sac sur le dos et 150 F en poche, pour découvrir l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

La découverte des docks du Koweït, des mosquées de Bagdad, de l'Iran, de la Syrie, de la gale au Mali, des prisons du Tchad, tout cela en auto, vélo-solex, pirogue, avion, chameau, auto-stop, va faire de moi un « baroudeur », comme on nous qualifiait, qui va commencer à vivre de la présentation de ses reportages diapos sur ses aventures.

Et puis je pars tourner un film documentaire, en 1975, sur la vie des Indiens

des Etats-Unis et du Canada et pendant presque quarante ans je vais travailler sur l'histoire de ces premiers habitants de l'Amérique du Nord et vivre d'abord de la présentation de conférences filmées, puis d'expositions.

Je présente ce film dans une vingtaine de départements de France, dans des circuits organisés par des F.O.L.

La première m'ayant programmé fut naturellement celle du Maine-et-Loire Est-ce à cette époque que va naître chez moi l'envie de militer dans les mouve-



ments laïques ?

Cela n'aurait rien d'étonnant.

**A. I. :** *Hors la réalisation de la pièce «la Statue de fer» quels sont les événements qui t'ont le plus marqué dans ton activité militante laïque ?*

**M. B. :** Je suis rentré au bureau du Foyer Laïque de Segré (ou j'occupe le poste de Vice-président) il y a près de vingt ans, alors que, parent d'élève, je militais à la FCPE depuis que mon premier enfant avait franchi la porte de la maternelle, et où j'ai fini par occuper le poste de président.

C'est dans cette organisation que j'ai principalement milité, en même temps que dans un club de football de Nyoi-

seau (là où s'est jouée, par hasard bien sûr, *La statue de fer*) club que j'ai présidé également.

Deux autres merveilleuses aventures.

**A.I. :** *La dernière aventure a donc été « La statue de fer » ?*

**M. B. :** J'étais le référent de Carole Gallisson, auteure et metteuse en scène, au Foyer laïque. Sur ma proposition, le principe au soutien de la pièce est accepté par les responsables du Foyer qui, évidemment, proposent à leurs camarades du FLEP de Nyoiseau d'y participer, ce qu'ils font sans hésiter.

Dès le début j'ai senti que Carole avait la situation bien en mains et saurait mener le projet à son terme. Il nous restait à nous occuper du reste. Et le fameux «reste» représente un travail phénoménal pour des personnes qui n'ont jamais organisé de telles manifestations.

Solidarité, amitié, respect des autres, c'est ce qu'auront appris les personnes qui ont participé à cette belle aventure qui a permis de réunir des individus d'horizons très différents qui ne se seraient jamais parlé autrement.

Gageons que les Foyers laïques et les valeurs qui les animent sortiront grandis de cette manifestation culturelle populaire.

**A. I. :** *Quels sont tes autres engagements ?*

**M. B. :** J'ai pris la tête d'un *Comité de Sauvegarde des Mines de Fer de Segré* (carreau de la Mine de Nyoiseau).

Je ne le fais pas en tant que représentant du FLEP parce que ce n'est pas la vocation du Foyer que de prendre une telle organisation en charge, mais c'est aux militants laïques de ne pas manquer de s'investir dans ce qui se promet d'être une exaltante aventure.

Militant de la *Ligue des Droits de l'Homme*, d'*Amnesty International*, mais aussi de plusieurs mouvements écologistes, je ne manque pas une occasion de rappeler aux personnes avec qui je milite l'importance de l'engagement laïque en général, et bien sûr le mien en particulier.

Assurer que tout le monde y est sensible ? Je ne fais pas semblant de le croire, même si je pense que la valeur de l'exemple est toujours importante, sinon primordiale.

**Propos recueillis  
par Jacky Minier**

(\*) Marc Beluet possède 5 expositions, toujours dans le circuit de distribution : sur les Indiens d'Amérique, sur l'histoire de la Conquête de l'Amérique du Nord, sur le Québec, sur les Peuples du Froid et sur l'Afrique.

## HUMEURS et RUMEURS

### Hommage à Diderot

Il y a 300 ans, Denis Diderot naissait à Langres. Philosophe et écrivain français il fut le maître d'œuvre de l'Encyclopédie et l'un des principaux représentants de l'esprit des Lumières. Quelques citations en son honneur. Malheureusement toujours d'actualité : « Il n'y a qu'un pas du fanatisme à la barbarie (Essai sur le mérite et la vertu) ». Pour la démocratie contre la dictature : « Le consentement des hommes réunis en société est le fondement du pouvoir. Celui qui ne s'est établi que par la force ne peut subsister que par la force (Encyclopédie) ». Contre les superstitions et les pseudosciences : « L'observation recueille les faits, la réflexion les combine, l'expérience vérifie le résultat de la combinaison (Pensées sur l'interprétation de la nature) ». À méditer pendant les travaux sur la refondation de l'école : « Lorsque le prêtre favorise une innovation, elle est mauvaise. Lorsqu'il s'y oppose, elle est bonne (Principe de politique des souverains) ».

**Y. M. M.**

### Devant sa porte

À l'occasion de l'affaire Léonarda, Jean-Paul Brunnel le directeur de l'armée mexicaine des rédacteurs en chef du courrier de l'Ouest s'est récemment fendu d'un des éditoriaux insipides et réactionnaires à souhait dont il est coutumier. L'arrestation de la jeune collégienne a permis au valet du riche patron rennais des journaux de l'Ouest, de pourfendre une fois de plus le gouvernement socialiste et de donner de gluantes leçons d'humanisme. Dommage qu'il n'ait pas appliqué cet étalement de compassion et de sollicitude pour la misère du monde à son équipe de journalistes qui a été contrainte d'en passer par une procédure d'alerte et donc par l'intervention de l'inspecteur du travail pour qu'il admette enfin un mal-être de sa rédaction. Situation dont il est évidemment responsable. Avant de donner des leçons, M. Brunnel ferait mieux de balayer devant sa porte !



# Des mots forts, mais que des mots

## L'édito



La charte de la laïcité apposée dans les écoles est une bonne initiative. Elle réactualise la déontologie de l'école laïque et montre les liens indissociables entre la République laïque et son école. Il est bien que les élèves en prennent connaissance et que sa cohérence leur soit explicitée.

D'entrée, le cadre institutionnel de la laïcité est annoncé et sa condition est énoncée. Le premier précepte affirme l'égalité des citoyens devant la loi ré-

publicaine, le second rappelle la séparation de l'Etat et des religions.

### Une seule école de la République

De nombreuses règles édictées traduisent la dimension émancipatrice de l'école laïque. Cette mission originelle, mise sous le boisseau par les gouvernements de droite, doit s'affirmer comme la marque d'un enseignement laïque. La souveraineté populaire pleine et entière demande en effet des adultes libres et auteurs de leurs choix. Dans cette perspective, le sixième encart af-

firme que « *La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur libre arbitre...* ». Le douzième en précise les exigences : « *Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme...* »

Le treizième va dans le même sens. Il rappelle l'interdiction « *du port des signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.* » La mise sur la touche de l'appartenance particulière tend à mettre tous les élèves en devenir dans une attitude d'apprentissage identique. L'école publique ne s'adresse pas à des enfants de communautés diverses, mais à des futurs citoyens. Il est donc de bon aloi que des signes ostensibles ne troublent pas cette mission tant chez les enseignants que chez les élèves.

La neutralité laïque ne censure pas pour autant. Le huitième point de la charte précise que « *la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'Ecole comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions* » est permise. Oui à des échanges, mais refus d'un affichage sur soi d'un engagement que l'école laïque doit ignorer. L'autorisation de port de signes religieux que certains réclament relèverait plus de la tolérance que d'une laïcité scolaire qui, par sa neutralité, se veut émancipatrice. Emancipation, égalité, respect des individualités caractérisent cette charte. Elle atteste que seule l'école laïque peut se revendiquer *Ecole de la Répu-*

*blique.*

### Le plan Langevin Wallon, un exemple.

Mais une charte suffira-t-elle à approcher l'idéal laïque ? Au-delà de la séparation de l'Etat et des Eglises, former des citoyens maîtres et décideurs de leur avenir demande une école assurant la réussite de ceux qui la fréquentent. Elle implique des contenus libérateurs, non dogmatiques, et du temps pour les transmettre et les assimiler. L'émancipation par les savoirs doit conduire à réfléchir sur la démocratie, l'économie, les institutions. Pour cela, les manuels et les programmes doivent ouvrir des perspectives sur des futurs possibles.

La laïcité de fait est inséparable d'un projet collectif émancipateur : celui d'une République poussée jusqu'au bout, d'une République sociale. Le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple, devrait être l'accomplissement d'une société et d'une école laïques.

Pour que la charte de la laïcité à l'école ne soit pas que des mots forts, elle devrait s'accompagner d'une profonde réforme du système éducatif, portée par un projet politique transformateur. Le plan Langevin Wallon élaboré à la Libération, conformément aux ambitions du Conseil National de la Résistance, en fut un bel exemple.

**Jack Proult**

## Une renoncement laïque

Il est surprenant que des voix laïques demandent que la charte de la laïcité soit apposée et mise en œuvre dans l'école privée catholique, arguant du fait que cette dernière, par la loi Debré de 1959, est associée au service public. C'est faire fi du caractère propre de l'école catholique et de la finalité de son projet éducatif qui est l'évangélisation. Cette visée est encore rappelée dans le « *Statut de l'enseignement catholique* » adopté par la séance plénière des évêques de France le 18 avril 2013. L'incompatibilité entre des intentions conformes au caractère propre de l'enseignement catholique et la charte de la laïcité est évidente. De cette discordance des projets éducatifs entre l'école publique et l'école confessionnelle devrait logiquement découler la suppression de la loi Debré. Aberra-

tion républicaine en 1959, elle le reste en 2013.

Mais ceux qui ont renoncé à la combattre et à la dénoncer auprès des politiques nient les évidences. Ils s'échinent à vouloir formellement et symboliquement rapprocher les deux natures d'enseignement. La demande de l'affichage de la charte de la laïcité rejoint le projet du ministre de l'Éducation nationale d'imposer sur le fronton des écoles privées la devise républicaine. La ruse consiste à ne plus différencier les deux écoles pour justifier le financement public de l'école catholique. La dérobade consiste à masquer un renoncement idéologique. Il préfigure la mise en œuvre de services d'éducation territorialisés à deux branches (l'une laïque, l'autre privée).

Prétendre qu'un habillage républicain

de l'enseignement privé ouvre une perspective d'unification laïque du système éducatif ne tient pas. L'école est le meilleur moyen pour l'Église d'approcher les jeunes et leurs familles. Les évêques le proclament. Ils ne renonceront jamais à son caractère propre.

Ainsi, avec des fonds publics toujours plus substantiels, l'enseignement privé continuera à concurrencer l'enseignement public.

**J. P.**



# Les rythmes scolaires en question



L'application de la réforme des rythmes de l'enfant tangué. Il fallait s'y attendre. Le brusque passage, en partie improvisé, d'une école structurée à des animations diverses plus ou moins organisées ne pouvait être, dans un premier temps, que perturbant. Un rodage est nécessaire. Il faudra trouver des locaux adaptés hors des salles de classes, des animateurs formés et proposer des activités intéressantes. Il faudra beaucoup d'argent des communes pour que la réforme trouve son plein régime. Mais sur le fond est-ce une bonne réforme ?

## Des contradictions.

L'idée d'offrir des activités culturelles à tous les enfants après le temps scolaire est louable, comme celle de respecter les rythmes chronobiologiques<sup>1</sup> de l'élève. De même, puisqu'il est entendu que les coupures hebdomadaires démobilisent les élèves plus qu'elles ne les reposent, le rétablissement de la semaine de quatre jours et demi semble une bonne mesure.

Les motifs de la réforme pris séparément se justifient. Mais la façon de les concrétiser les rend contradictoires. Le raccourcissement de la journée scolaire va à l'encontre du respect des rythmes chronobiologiques. D'ailleurs, il en n'est plus question. On parle désormais d'aménagement des rythmes scolaires, ce qui est différent. Le référent scientifique a disparu. Contradictoire aussi la volonté d'un enrichissement culturel pour tous les élèves et le financement des actions périscolaires par des collectivités locales inégalement riches.

## Les conditions pour plus et mieux d'école.

Les contradictions de la réforme ne démentent pas la nécessité d'une transformation de l'école élémentaire. Si nous voulons que l'école soit faite pour ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre, il faut

d'abord lui donner du temps. Plus que l'aménagement des rythmes réparti entre temps scolaire et temps périscolaire, il faut davantage d'école. Allonger le temps scolaire sur l'année, permettrait d'organiser des journées respectant les fatigues passagères des élèves.

Sur une durée plus longue, aucune discipline ne serait négligée. Arts et éducation physique et sportive contribueraient ainsi pleinement à l'acquisition d'une culture commune. L'enseignement de soutien y aurait une place plus conséquente.

Mais cette réforme fondamentale en impliquerait d'autres. La polyvalence du professeur d'école devrait être abandonnée. Une polyvalence d'équipes composées de maîtres à dominantes ou spécialisés devrait s'y substituer. C'est un passage obligé pour que tous les savoirs disciplinaires soient bien exploités et deviennent objets de recherches didactiques.

La spécialisation des professeurs d'école entraînerait une diminution de leur l'horaire hebdomadaire. Mesure par ailleurs indispensable pour compenser un temps d'école annuel plus long. La diminution des vacances devrait aussi s'accompagner d'une revalorisation salariale.

Une réforme ambitieuse s'inscrirait dans « une école commune » incluant le lycée. L'appropriation progressive de savoirs structurés pour tous en serait la finalité. Une Education nationale forte pour assurer l'égalité d'enseignement sur tout le territoire national en serait le garant.

De tels changements coûteraient et bousculeraient des habitudes. Seule une vraie volonté politique partagée pourrait la mettre en chantier. L'aménagement des rythmes scolaires ne prend pas cette voie. L'école élémentaire étant ce qu'elle est, la réforme incite à déléguer certains enseignements aux collectivités territoriales.

Outre les inégalités qui en découleront, la cohérence et la mission de l'école en seront à terme affaiblies. En estompant les frontières entre le scolaire, le périscolaire et l'extra-scolaire, les projets éducatifs de territoire représentent un danger pour l'unité nationale de l'école laïque.

## La place des associations laïques.

Les associations d'éducation populaire laïques, en général, n'ont pas fait cette analyse de la réforme. Elles n'ont retenu que la volonté d'un apport culturel du périscolaire aux élèves. En votant la réforme en son état au Conseil supérieur de l'Education Nationale, elles ont vu midi à leur porte.

Pour justifier leur engagement, elles arguent de la qualité de leurs contributions. C'est juste, mais elles ne seront pas les seules à intervenir et ne pourront le faire partout. Et même si cela était, il y aurait toujours le danger d'une confusion entre des disciplines obligatoires et des activités optionnelles. Les associations d'éducation populaires, œuvres complémentaires de l'école, ont vocation à prolonger l'école et non à s'y substituer. Leur mission ainsi définie, les plus sceptiques d'entre elles sur la réforme pourront s'y impliquer sans la justifier. En effet leurs expériences dans le domaine du périscolaire peuvent être utiles et précieuses pour les communes soucieuses de projets éducatifs de qualité.

Les dispositifs mis en place doivent tenir compte des contenus scolaires dispensés sans les influencer. Ils ne doivent pas être des freins à des évolutions toujours possibles et souhaitables de l'école. Des centres de loisirs associés à l'école (CLAE) permettant un dialogue avec les parents et les enseignants semblent une bonne solution. C'est ce que préconise et propose les services de la Fédération des Œuvres

## Loi Debré élargie !

L'école privée confessionnelle sous contrat saura tirer profit d'un transfert de responsabilités scolaires vers les territoires. En l'occurrence, l'aménagement des rythmes renforcera son intégration à un système éducatif local à deux branches (l'une laïque et l'autre privée) financé par de l'argent public. L'enseignement catholique a déjà invité les équipes éducatives et les chefs d'établissement à rechercher les modalités d'un partenariat constructif avec les collectivités locales, et à faire le meilleur usage de leur liberté<sup>1</sup>. De fait, il demande un élargissement de la loi Debré aux activités périscolaires de caractère propre. Le Ministre de l'Éducation nationale, en octroyant des aides aux écoles confessionnelles ayant opté cette année pour la réforme, a encouragé cette démarche. Devant cette nouvelle offensive, les organisations laïques nationales resteront-elles, une nouvelle fois, l'arme au pied ?

J. P.

<sup>1</sup> **Dépêche Agence Éducation**  
Formation du 1<sup>er</sup> mars 2013

laïques de Maine et Loire.

J. P.

<sup>1</sup> **Au cours de la journée, l'attention et la concentration des enfants varient en fonction de leurs rythmes biologiques. Les travaux de chronobiologie les ont précisés. Ils varient aussi en fonction de leurs intérêts pour les disciplines enseignées. Le second constat peut compenser le premier.**



# Une presse au service des nantis ?

« CUBA, LES MÉDIAS FACE AU DÉFI DE L'IMPARTIALITÉ », TEL EST LE TITRE DU LIVRE QUE VIENT DE PUBLIER SALIM LAMRANI. LIVRE DANS LEQUEL CET UNIVERSITAIRE CONTRE UNE À UNE LES AFFIRMATIONS DE LA PRESSE OCCIDENTALE NÉGATIVES CONCERNANT CUBA. AVEC UNE CIBLE PRINCIPALE, LE QUOTIDIEN MADRILÈNE EL PAÍS.

Sur Cuba, les médias occidentaux ont dit et écrit tout et n'importe quoi. Autant de contre-vérités que dénonce Salim Lamrani tout au long des pages de son livre s'appuyant sur une argumentation implacable. Sa cible principale, c'est le journal madrilène El País qui sous couvert d'impartialité délivre une information totalement orientée sur la plus grande île des Caraïbes.

**Une correspondante fortunée**  
Journal dont la correspondante n'est

nier rapport d'avril 2011 montre que la situation des Droits de l'Homme dans ce pays est l'une des moins défavorables du continent américain."

**L'émigration cubaine**  
Dans ses colonnes, la presse occidentale et plus particulièrement El País

évoque "l'inquiétante migration cubaine et souligne que nombre de Cubains qui tentent de se rendre aux États-Unis est en constante augmentation". Cette migration est beaucoup moins impor-

time de sanction économiques".

## Une réalité actuelle

Pour conclure, Salim Lamrani évoque 1880 à une époque où les monopoles médiatiques n'étaient pas encore une réalité affirmée, John Swinton, alors rédacteur en chef du New-York Times avait émis quelques réserves au sujet de la liberté de la presse dès lors que celle-ci se heurtait au pouvoir. À l'occasion d'une réception organisée en son honneur, un membre de l'assemblée proposa de porter un toast à la liberté de la presse. Swinton fit alors la déclaration suivante :

*La presse indépendante n'existe pas, ni en Amérique, ni dans le monde. Vous le savez et je le sais. Il n'y en a pas un parmi vous qui oserait publier ses vraies opinions et s'il le faisait vous savez d'avance qu'elles ne seraient jamais imprimées. Je suis payé toutes les semaines pour garder mes vraies opinions en dehors du journal pour lequel je travaille. D'autres parmi vous sont payés le même montant pour un travail similaire et quiconque serait assez stupide pour publier une opinion honnête serait immédiatement à la rue en train de chercher un nouvel emploi. Si j'autorisais la publication d'une véritable opinion dans un simple numéro de mon journal, je perdrais mon emploi en moins de vingt-quatre heures. La fonction de journaliste est de détruire la vérité, de mentir radicalement, de pervertir, d'avilir, de ramper aux pieds de l'élite et de se vendre lui-même, de vendre son pays et sa race pour son pain quotidien ou, ce qui revient au même, son salaire. Vous savez cela et je le sais. Quelle stupidité donc de porter un toast à la presse indépendante. Nous sommes les outils et les vassaux d'hommes riches qui commandent derrière la scène. Nous sommes leurs marionnettes; ils tirent les ficelles et nous dansons. Notre temps, nos talents, nos possibilités et nos vies sont la propriété de ces hommes. Nous sommes des prostitués de l'intellect.*

Le jugement de Swinton, sévère, reflète indéniablement une réalité plus actuelle que jamais. La liberté et le devoir d'informer s'opposent par définition aux pouvoirs économique et financier dans un combat inégal où la vérité est souvent la première victime... Il est néanmoins difficile de tromper continuellement l'opinion publique, commente l'auteur de ce livre très documenté.

J-C M.

Cuba, les médias face au défi de l'impartialité  
Salim Lamrani  
Éditions Estrella



autre que Yoani Sanchez, la célèbre dissidente cubaine qui prétend, par exemple, ne pas avoir les moyens financiers de nourrir son fils alors que les nombreux soutiens qu'elle a obtenus lui ont rapporté quelques milliers d'euros, sans compter le coquet salaire que lui verse le journal espagnol. Les fameuses dames blanches ? En l'absence de prisonniers politiques à Cuba depuis quelques années, elles entendent faire libérer des voyous condamnés de droit commun. Les droits de l'Homme ? "Le seul pays du continent américain, du Canada à l'Argentine, à subir une telle politique d'isolement est Cuba" répond Salim Lamrani. "Or, selon Amnesty International, Cuba est loin d'être le plus mauvais élève du continent en matière de violation des Droits de l'Homme. Mieux, une étude minutieuse du der-

tante que celle que connaissait le pays sous le dictateur Batista, commente Salim Lamrani. Qui poursuit : "El País ne fournit aucune explication quant à sa focalisation sur Cuba alors que la

Salim Lamrani, docteur ès Études Ibériques et Latino-Américaines de l'université Paris Sorbonne - Paris IV, maître de conférence à l'université de la Réunion et journaliste spécialiste de Cuba.

République Dominicaine, par exemple, dispose d'une forte émission migratoire, d'une population inférieure à celle de Cuba, ne bénéficie aucunement de lois d'ajustement et n'est pas vic-

## #Humeurs et Rumeurs

### Esprit laïque

Sous prétexte qu'elle ne correspondait pas à leur notion bien personnelle de la laïcité, le maire de Saint-Augustin-des-Bois et sa sémiante adjointe, avaient fait arracher du fronton de l'école publique une citation du professeur Albert Jacquard. Pour autant, à la mort du savant, le même Christian Baron s'est fendu d'un hommage dityrambique à l'adresse du célèbre généticien dont l'école locale porte le nom. Une manœuvre totalement opportuniste qui ne l'a cependant pas conduit à réinstaller la citation arbitrairement soustraite. Dans le même temps, et comme à l'accoutumée sans aucune concertation, le maire de cette même commune faisait planter une croix devant le centre aéré restauré à grands frais par la collectivité. Ca, c'est conforme à l'esprit laïque !

### Une école catholique ferme ses portes

Si elles n'étaient pas largement soutenues financièrement par les communes, les écoles confessionnelles auraient bien du mal à concurrencer d'une manière déloyale l'enseignement public. Très (bien trop) souvent nos villages sont nantis de deux établissements primaires, l'un public, l'autre privé (sauf dans les Mauges rurales où l'école confessionnelle bénéficiant des faveurs de municipalités conservatrices, reste la seule option pour les élèves). Cette situation anormale est en plus très couteuse pour les budgets communaux.

À Barbâtre, commune de l'île de Noirmoutier, l'école catholique asséchée de ses élèves, a dû fermer ses portes. Ne subsiste donc plus que l'école de la République. Et on ne peut que s'en féliciter.

« Pour ceux qui nous accusent de favoriser l'école publique à l'école privée, je répondrai simplement que l'école de la République est l'école laïque publique et obligatoire » répond le maire de Barbâtre à ceux qui lui reprochent d'avoir sabordé l'école confessionnelle, en indiquant que cette fermeture n'est que le résultat d'une décision de la direction diocésaine de l'enseignement.

# LA FOLIE GUERRIÈRE EN QUESTION

**DANS UN OUVRAGE  
INTITULÉ « THÉORIE  
DU DRONE », GRÉGOIRE  
CHAMAYON, CHERCHEUR  
AU CNRS EXPLORE TOUTES  
LES QUESTIONS QUE POSE  
L'UTILISATION DE PLUS  
EN PLUS MASSIVE DE  
CETTE NOUVELLE ARME DE  
GUERRE.**

Suivons le dans ce questionnement qui trouve son prolongement dans l'actualité.

L'auteur consacre son ouvrage uniquement aux drones armés et au pays qui en est le plus gros utilisateur, les Etats-Unis.

Cet engin est baptisé dans le langage international « UCAV » pour Unmanned Combat Air Vehicle, c'est à dire véhicule aérien de combat sans équipage.

Il peut être défini comme un caméscope volant de haute résolution armé de missiles.

Comme l'indique un haut gradé de l'armée de l'air américaine, « le véritable avantage de ce système, c'est de permettre de projeter le pouvoir sans projeter la vulnérabilité. ». (1)

Le drone armé est né il y a une dizaine d'années.

En 2011, les Etats-Unis en possédaient 246 et développent depuis de nouveaux modèles utilisables à partir de porte-avions pouvant embarquer deux tonnes de bombes à une distance de 2000 kilomètres.

Dès cette même année 2011, l'armée de l'air américaine a formé 350 opérateurs de drones contre 250 pilotes d'avions de combat.

En 2013, le ministère de la défense prévoit d'affecter 1,91 milliards de dollars à l'achat de ces engins.

L'enjeu industriel est de taille puisqu'il est prévu que le marché des drones se monte à 89 milliards de dollars pour la prochaine décennie.

A l'heure actuelle, seules des entreprises américaines et israéliennes sont

en capacité de fabriquer ces engins, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Europe en étant au stade expérimental.

Des recherches sont largement engagées pour une nouvelle génération de drones non plus pilotés à distance mais totalement automatiques baptisés « robots létaux autonomes » (RLA).

## **Supprimer le combat grâce à une arme humanitaire**

Pour ses partisans, cette arme présente de multiples avantages, elle supprime le combat et sa très grande précision la rend « humanitaire » car réduisant les dommages collatéraux.

Sur ces points, l'auteur soulève deux objections de taille.

« De ce que votre arme peut permettre de dézinguer avec précision qui vous voulez ne résulte pas que vous ayez une meilleure capacité à distinguer qui est ou n'est pas une cible légitime. La précision d'une frappe ne dit rien de la pertinence du ciblage. ».

Et encore : « Le paradoxe est que le drone, dont on vante les grandes capacités à mieux faire la différence entre combattants et non-combattants, abolit en pratique ce qui forme la condition même de cette différenciation, à savoir le combat. ».

Le drone ne fait pas que frapper, il permet une surveillance constante sur la totalité d'un territoire, d'archiver toutes les données recueillies, d'opérer la fusion et l'analyse de toutes ces données et par conséquent de détecter des anomalies de comportement de personnes ou de groupes de personnes.

À partir de ces éléments et d'autres sources d'information, chaque semaine, la Présidence américaine met à jour une liste de terroristes présumés qui doivent être liquidés.

L'auteur note que l'utilisation des drones multiplie des générations de nouveaux combattants et relève que les partisans du drone « promettent une guerre sans perte ni défaite. Ils omettent de préciser que ce sera aussi une guerre sans victoire. (...) Paradoxe d'un pouvoir intouchable qui mène des guerres

ingagnables. ».

L'utilisation d'une telle arme conduit à revisiter ce qu'on qualifiait jusqu'ici de vertus guerrières comme le courage face à l'ennemi.

Le Pentagone s'est interrogé sur le fait de savoir si l'on pouvait décorer des opérateurs de drones pour « bravoure au combat. ».

Un opérateur répondait ainsi à cette question : « La bravoure, pour moi, cela ne veut pas dire que vous risquez votre vie. La bravoure, c'est faire ce qui est juste pour des raisons justes ».

## **Une zone de non droit**

Deux situations seulement offrent un cadre juridique permettant de tuer sans commettre un crime : le conflit armé et le droit de la police. Pour chacune de ces situations, un cadre juridique précis est tracé.

Pour le conflit armé, il doit y avoir un combat soutenu et persistant dans un lieu défini.

Les pays actuellement ciblés par les drones armés ne connaissent pas de conflit armé au sens ci-dessus défini.

Pour les opérations de police, le cadre juridique précise qu'avant d'utiliser la force, on doit essayer de capturer l'individu, lui laisser la possibilité de se rendre. L'usage de la force létale n'est permis que si elle représente le seul moyen disponible face à une menace « actuelle et écrasante ». À l'évidence, l'usage du drone ne peut s'inscrire dans cette démarche qui impose la gradation dans l'usage de la force et la proportionnalité de la réplique.

Aucun cadre juridique ne permet l'utilisation des drones pour tuer, à moins de faire évoluer le droit comme le souhaite le responsable juridique de l'armée israélienne : « Si vous faites quelque chose pendant suffisamment longtemps, le monde finira par l'accepter (...) Le droit international progresse par des violations. Nous avons inventé la thèse de l'assassinat ciblé et il nous a fallu l'imposer ».

**Le drone sous les feux de l'actualité.**  
Au début de l'année 2013, l'ONU a mis

en place une commission d'enquête sur l'utilisation des drones armés notamment au Pakistan.

Cette enquête demandée par le Secrétaire Général de l'ONU vise à en régler l'usage.

En mai 2013, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires a appelé à un moratoire sur le développement et l'utilisation des robots létaux autonomes.

Ce moratoire serait mis à profit pour engager une réflexion internationale sur « l'encadrement de ces machines dotées du pouvoir de tuer. ».

Le 22.10.2013, Amnesty International a publié un rapport intitulé « Drones américains au Pakistan, à qui le tour ? ».

Après une enquête sur place au Pakistan, l'un des auteurs du rapport explique : « Le secret qui entoure ce programme fournit au gouvernement américain un permis de tuer qui échappe aux tribunaux et est étranger aux normes essentielles du droit international. L'heure est venue pour les Etats-Unis de dire la vérité sur le programme de drones et d'obliger les responsables de ces violations des droits humains à rendre compte de leurs actes. ».

L'auteur de « La théorie du drone » ne le cache pas : « Mon propos est ouvertement polémique : au-delà de ses éventuels apports analytiques, l'objectif de ce livre est de fournir, à celles et ceux qui voudront s'opposer à la politique dont le drone est l'instrument, des outils discursifs pour le faire ».

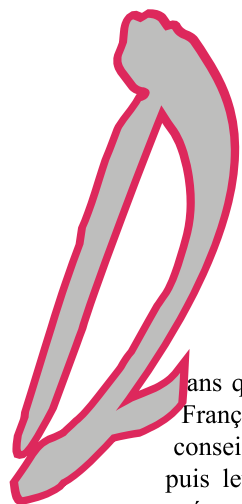
Il s'agit pourtant bien là d'un cri d'alarme utile et nécessaire.

Oui, il faut interdire ces armes nouvelles et leurs développements pour en faire des outils pacifiques aux multiples usages au service de l'humanité.

**Jean-Louis Grégoire**

**'Toutes les citations non référencées sont extraites de l'ouvrage « La théorie du drone » de Grégoire Chamayon aux éditions La fabrique.**





# Machines à voter? machines à frauder?

Dans quelques mois les Français éliront leurs conseillers municipaux puis leurs députés européens. Avec quel mode de scrutin : bulletin de vote papier, machine à voter électronique, vote par internet ?

## L'état des lieux

L'article 57-1 du code électoral prévoit que des machines à voter peuvent être utilisées dans les communes de plus de 3500 habitants. Figurant sur une liste fixée dans chaque département par arrêté préfectoral, elles doivent être d'un type agréé par arrêté du Ministère de l'Intérieur. En 2007, le débat sur leur utilisation avait fait rage tout au long de la campagne présidentielle. Au final, plus de 80 municipalités avaient utilisé ces machines. En 2012 il n'en restait plus que 64 soit un peu plus de un million d'électeurs concernés.

Après 15 ans de vote électronique, les Néerlandais ont décidé en 2008 de revenir au vote papier en dénonçant la fiabilité des machines Nedap (constituant près de 80% du parc des ordinateurs de vote en France). L'Allemagne a décrété ces outils inconstitutionnels le 3 mars 2009. L'Irlande s'est débarrassée de ces coûteuses machines face aux défaillances et aux risques de piratage. Le 18 mai 2003 un incident a eu lieu à Schaerbeek (Belgique) où on les utilisait. Le décompte des voix exprimées a dépassé de 4 096 le nombre d'inscrits. Le rapport d'experts avait attribué cette erreur à « l'inversion spontanée d'une position binaire dans la mémoire de l'ordinateur », dont une des causes peut être l'apport accidentel d'énergie par les rayons cosmiques. Les expériences de vote par internet donnent des résultats décevants et contraires aux attentes : effondrement du taux de participation aux élections professionnelles dans l'Éducation Nationale et multiples dysfonctionnements lors des primaires politiques de IUMP.

## Un abandon des principes de base

Une des caractéristiques de base de notre scrutin est le secret du vote. Une fois le bulletin déposé dans l'urne il n'est plus possible de relier le votant et son vote. Tout signe distinctif sur le bulletin pouvant permettre ce rapprochement rend le vote nul. La liste d'émargement et le bulletin de vote ont des supports matériels différents non connectés. Avec une machine à voter des processus internes discrets (wifi par exemple) d'identification du votant et de son vote peuvent exister. Sans être un grand spécialiste d'électronique et d'informatique il est facile de comprendre qu'une correspondance

entre eux peut être mémorisée au cœur de la machine tout en étant invisible à un observateur extérieur. Pensons aux cartes de crédit et aux téléphones portables qui pistent nos faits et gestes.

Après les révélations récentes sur l'espionnage généralisé des communications sur le web, plus personne n'oserait aujourd'hui garantir la confidentialité d'un vote par internet et l'impossibilité du fichage des électeurs selon leur couleur politique.

Deuxième caractéristique, la sincérité du vote. Dans le dépouillement tel qu'il existe chaque bulletin, donc chaque vote, est vérifié et annoncé. Avec une machine un résultat global est donné. Rien ne permet de vérifier

Troisième caractéristique et sans doute la plus importante : le contrôle citoyen des opérations. Avec le système actuel chaque citoyen est en mesure de vérifier les deux caractéristiques précédentes. Avec une machine à voter qui ira contrôler les schémas de fonctionnement de la machine, qui ira analyser ses logiciels. Avec internet comment garantir que l'émetteur du vote et bien celui que l'on croit? Comment garantir que le votant n'est l'objet d'aucune pression? L'isoloir virtuel n'existe pas. Le citoyen sera dépossédé de son rôle au profit d'experts en informatique, en protocole d'échanges de données. Il faudra les croire sur parole. La démocratie sera sous-traitée. Ce n'est pas ac-



que ce résultat global correspond bien aux votes exprimés par les citoyens, qu'il s'agisse d'une erreur d'origine technique ou d'une fraude organisée. Il n'existe aucun moyen de recompter les bulletins en faveur de tel ou tel candidat. Avec internet la situation empire puisque virus et pirates arrivent à prendre le contrôle de votre ordinateur à distance.

Une démocratie sous-traitée

ceptable. Les arguments contestables de rapidité d'obtention des résultats comme de coût des opérations de vote papier ne doivent pas peser lourd face à la perte de démocratie.

La démocratie à un prix que nous devons être prêts à payer.

*Yves Mulet-Marquis*

## Humeurs et Rumeurs

### Europe et monnaie unique

Le mardi 22 octobre la fondation Robert Schumann a commis une longue note sur l'Europe intitulée « L'Europe sociale, un levier pour la zone Euro ». Ce slogan ressemble à s'y méprendre à celui des partis de gauche attachés à la monnaie unique. Bien entendu, contrairement à ces derniers, la fondation Schumann ne remet pas en cause le rôle de la BCE (maintien d'un euro fort). Autre différence de taille, sans se féliciter de la crise elle lui reconnaît le mérite d'accélérer la construction d'un État européen (Fonds et mécanisme de stabilité, semestre européen, norme unique de déficit budgétaire).

Pour elle, l'euro est le moteur d'une Europe fédérale dans laquelle les nations seraient



assimilées à des régions sur le modèle allemand. La souveraineté d'un peuple européen encore fictif (conglomérat des populations régionales) se substituerait aux souverainetés nationales. Dans une perspective fédéraliste supprimant les souverainetés nationales le raisonnement est cohérent et logique. Alors, à gauche, outre l'aspiration à une Europe sociale, les forces favorables à la monnaie unique sont-elles toutes sur cette ligne fédéraliste ? La question du maintien d'une monnaie unique ou non n'est pas seulement d'ordre économique, mais aussi politique.

*J. P.*



# les femmes méritent mieux !



## Retraites

### Ne battons pas en retraite!

Voilà vingt ans, Balladur imposait sa réforme des retraites malgré l'ampleur des grèves et des manifestations. Depuis lors, les réformes s'enchaînent, durcissant toujours plus les conditions d'accès à la retraite, sans résoudre le déséquilibre financier. Notre système par répartition se fragilise, aiguissant les appétits des marchands d'illusion, assurances privées et fonds de pension.

L'enjeu aurait mérité une vraie concertation, car il s'agit de déterminer les conditions dans lesquelles les Français vivront un temps de plus en plus long de leur existence, une troisième vie.

Mais le gouvernement voulait aller vite. Il y avait urgence à céder aux injonctions de Bruxelles et du patronat pour résorber le déficit. Il y avait urgence à imposer de nouveaux sacrifices aux assurés, aux actifs et aux retraités, dans le droit fil des réformes passées. Les parlementaires assujettis au gouvernement ont voté la réforme, non sans quelques réticences.

Mais les dés ne sont pas jetés. Des syndicats, des partis, des associations, des organisations de jeunes ne se résignent pas. Ils refusent les politiques d'austérité dans lesquelles s'inscrivent les reculs sociaux, la montée du chômage et la baisse des salaires qui creusent le déficit. Ils font d'autres propositions car d'autres solutions existent. La mobilisation des forces progressistes doit porter ses fruits. Elle porte l'espoir d'une autre vie plus solidaire, plus juste, plus humaine. Cette société où l'argent roi domine ne peut pas être l'avenir de l'humanité.

**Jean-Pierre Thuleau**

dont les bénéficiaires sont à 79 % des hommes. Enfin, la refonte annoncée depuis plusieurs mois de la majoration de 10 % de la pension pour trois enfants (qui profite essentiellement aux hommes alors que ce sont très majoritairement les femmes qui sont pénalisées) relève de l'entourloupe : elle est renvoyée au-delà de 2020, rien n'est donc décidé... si ce n'est sa fiscalisation dès 2014. Ainsi même les parents de revenus modestes verront leur revenu net baisser. Au final, ces mesures ne permettront pas de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ; il est notable d'ailleurs que le chiffrage officiel des mesures cumulées pour les jeunes, les femmes, les carrières heurtées et les petites pensions fasse apparaître un coût nul jusqu'en 2030 !

L'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une pension sans décote est poursuivie, alors que cette mesure se traduit, en pratique, par une baisse de la pension pour le plus grand nombre, et qu'elle touche encore plus fortement les personnes aux carrières plus courtes. Les jeunes entrant de plus en plus part dans l'emploi, et le niveau de chômage étant élevé, il sera impossible pour de nombreuses personnes d'obtenir cette durée.

Une autre orientation est possible et nécessaire. Elle suppose d'en finir avec l'austérité, de relancer l'emploi par une réduction du temps de travail, de mener une politique audacieuse d'investissement en matière sociale et écologique, et de mieux répartir les richesses.

#### Pour le renforcement des droits

Le renforcement des droits directs

des femmes à une pension est une priorité. Il passe notamment par une meilleure prise en compte du temps partiel. Cette forme d'emploi est souvent imposée par l'employeur pour qui elle est bénéfique : il serait légitime d'instaurer une surcotisation patronale sur le temps partiel, qui permettrait ensuite un meilleur niveau de pension. Le minimum contributif devrait être sensiblement augmenté, la légère revalorisation du plafond qui a été annoncée est très insuffisante. Il faut non seulement en finir avec l'allongement régulier de la durée de cotisation, mais faire en sorte que la durée demandée soit réalisable par l'ensemble des salarié-es. La décote doit être supprimée.

Il faut agir en parallèle en amont de la retraite, sur les inégalités professionnelles. La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les taux d'activité et les salaires procurerait un volume de cotisations supplémentaires qui améliorerait très sensiblement les recettes des caisses de retraite ainsi que le droit des femmes à une pension. Cela suppose de lutter contre les discriminations salariales, mener des politiques pour inciter les pères à s'investir dans la prise en charge des enfants, assurer le développement des crèches à hauteur des besoins pour éviter aux femmes d'interrompre leur travail à l'arrivée des enfants.

Le projet de réforme qui a été présenté n'est pas à la hauteur de nos attentes.

**Propos de Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale du Planning Familial, recueillis par Catherine Battreau**

Le gouvernement avait promis une réforme des retraites basée sur l'équité, mais ce qu'il a présenté ne répond pas à cet engagement. Les mesures en direction des femmes sont très marginales alors que les inégalités de pension entre les sexes sont importantes : la pension de droit direct des femmes est inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes, leur pension globale de 28%. Les femmes ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes, elles partent plus tard à la retraite (1,4 an plus tard pour les personnes parties en 2008), elles sont plus souvent concernées par la décote et bénéficient beaucoup moins de dispositifs comme la surcote ou la retraite anticipée pour carrières longues.

#### Des corrections à la marge

Si la mesure qui permet une meilleure validation de trimestres pour les petits temps partiels est bienvenue, elle ne concerne que les personnes au SMIC qui ont un emploi à temps partiel de moins de 15 heures par semaine, ce qui représente au maximum 2,6 % de l'ensemble des salarié-es. La mesure qui permet de mieux prendre en compte la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue ne fait que corriger – un peu – l'injustice du décret pris par... ce même gouvernement en 2012. Elle ne modifiera qu'à la marge les possibilités de retraite anticipée,





**C'EST PARTI ! LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EST BIEN OUVERTE. LES PROJETS S'ESQUISSENT. MAIS RIEN (ENCORE) SUR LES CONDITIONS DE LEURS RÉALISATIONS. RIEN SUR CE QUI ATTEND LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. ELLES VONT POURTANT ÊTRE MISES AU PAIN SEC.**

Lorsqu'on évoque la dette publique, ce qui vient à l'esprit c'est la dette de l'État. Mais dans les traités européens, dont le traité budgétaire validé par l'actuelle majorité, la dette publique s'entend dans une acception beaucoup plus large. Il s'agit en effet de toutes les dépenses publiques, celles de l'État bien sûr, mais aussi celles des collectivités territoriales des régions aux communes, celles de la Sécurité sociale.

Aussi, les engagements pris par le gouvernement devant la Commission européenne de revenir à un déficit de 3% concernent bien toutes les dépenses publiques, y compris celles des collectivités territoriales.

Comment faire alors pour peser sur les dépenses des dites collectivités territoriales alors que celles-ci bénéficient du principe constitutionnel de libre administration ?

Simple comme bonjour, on va à la fois commencer à fermer le robinet des subventions versées par l'État aux communes et à imposer à celles-ci de nouvelles dépenses.

### **Diminution des dotations d'État**

À ce jour la dette globale des collectivités territoriales se monte à 82,3 milliards (Md) d'euros. (1)

Cette dette représente par rapport à la dette publique totale 10,1% en 2010, 9,7% en 2011 et 9,5% en 2012.

Elle pèse donc peu et de moins en moins dans la dette totale mais le gouvernement entend malgré tout impliquer les collectivités territoriales dans sa politique d'austérité.

L'objet des dotations de l'État est double : financer les missions qu'il assurerait antérieurement et qui ont été transférées aux collectivités locales, compenser les différences de « richesse fiscale » des différentes collectivités locales en donnant plus aux plus démunies pour assurer un développement territorial harmonieux. C'est le système dit de « péréquation verticale ».

Le 16 juillet 2013, le premier Ministre a conclu les travaux de la conférence nationale des finances publiques locales en rendant public un document intitulé

« Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités locales ». Ce pacte traite de la répartition des efforts d'économie, des dépenses contraintes, des questions de péréquation.

Il a pour objet « d'associer les collectivités territoriales à la trajectoire pluriannuelle des finances publiques et à ses évolutions, aux nécessaires efforts d'économie, ainsi qu'à la maîtrise des prélèvements obligatoires ».

Ce pacte a « vocation à être régulièrement évalué et actualisé au regard de l'évolution d'ensemble des finances publiques et des engagements européens de la France ».

Nous sommes donc bien dans une politique d'austérité en lien avec l'Europe.

Le texte annonce l'amputation des dotations d'État et ne s'interdit pas à l'avenir de procéder à d'autres diminutions.

Très concrètement ces dotations seront diminuées de 1,5 Md d'euros en 2014 et autant en 2015.

Pour ce qui concerne le bloc communal (les communes et communautés de communes), ce sera 840 millions d'euros pour 2014 et 2015, la répartition se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

S'agissant de la péréquation, le gouvernement entend développer la péréquation dite « horizontale » : on ponctionne les collectivités « riches » pour donner aux collectivités « pauvres ». L'avantage de ce système est évident, l'État se désengage budgétairement.

### **Les nouvelles dépenses imposées.**

Dans sa délibération du 25 juin 2013, le Comité des finances locales évalue ces dépenses nouvelles imposées à 2,043 Md d'euros pour la période 2013-2016.

Elles se répartissent ainsi : 983 millions en 2013, 902 millions en 2014.

À cela, il faut ajouter 600 millions pour le financement de la réforme des rythmes scolaires et 200 millions pour la revalorisation des salaires des agents de catégorie C.

Des mesures budgétaires générales prises lors de la loi des finances rectificative de 2013 vont impacter les finances locales. Le taux de TVA de 7% va passer à 10%. Cela concerne les cantines scolaires et

les transports collectifs.

Les services liés à l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la collecte et le tri des déchets passeront du taux de TVA de 5% à 10%.

L'impact financier de ces mesures n'a pas encore été évalué mais il sera considérable.

Dernier élément non financier mais révélateur de ce qui se profile pour les collectivités territoriales : une note interne confidentielle datée d'avril 2013 du ministère des Finances adressée à ses chefs de service départementaux est ainsi intitulée « Vade-mecum de négociation entre les services locaux de la DGFIP et un organisme public local souhaitant réinternaliser la gestion d'un service public ».

Que dit cette note ?

Elle invite les responsables locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (ex Trésor et Impôts) à faire pression sur les collectivités locales qui auraient la mauvaise idée de reprendre en gestion directe un service public qui avait été confié à une entreprise privée de ne surtout pas faire cela.

La remise en régie directe implique une gestion financière par les services du Trésor. Or la note précise que dans ce cas « une augmentation des moyens de la trésorerie est strictement impossible et que la seule marge de manœuvre réside dans les moyens qu'elle (la collectivité) peut elle-même mobiliser ».

En clair, si vous voulez remunicipaliser un service, ce sera à vos frais uniquement. Cruel dilemme.

La diminution des recettes et l'augmentation parallèle des dépenses imposées, cela implique mécaniquement plusieurs réponses possibles.

Soit on diminue les investissements en renonçant à des équipements publics (crèche, piscine...) et l'on contribue ainsi à la baisse de l'activité économique.

Soit on diminue les crédits de fonctionnement (diminution du personnel, des prestations sociales...) et l'on détériore la qualité d'intervention des services publics locaux au détriment d'abord des populations les plus démunies.

Soit on augmente les impôts locaux pour seulement maintenir l'existant.

Bref, les collectivités locales sont prises dans la nasse des politiques d'austérité.

Un débat sur ce sujet serait le bienvenu.

*Jean-Louis Grégoire*

**'Rapport « Les Finances des collectivités locales en 2013 » publié le 9.7.2013 par l'Observatoire des finances locales.**

## **HUMEURS ET RUMEURS**

### **Quand la langue fourche**

Tout au long des journaux télévisés, radiophoniques ou écrits, notre malheureuse langue française est martyrisée. Les Pujadas ou Delahousse sont, parmi tant d'autres, de grands spécialistes de la faute de syntaxe et de l'irrespect le plus total des règles de grammaire élémentaires.

Et puis, il y a ces erreurs de signification employées par nos médias qui devraient pourtant être de consciencieux modèles d'une bonne utilisation de la langue. Ainsi fleurissent à longueur d'émissions ou de colonnes les « moins pire », les « je te promets » à la place de « je te jure ou je t'assure », les « ils ont déclaré qu'ils iront » et autres agresseurs d'oreilles.

Irritant aussi ces qualificatifs de « journaliste sportif », à la place de journaliste de sport. Le second n'est pas forcément le premier. Être journaliste économique ne signifie pas que l'intéressé ne coûte pas cher en note de frais à son patron. C'est seulement la nouvelle appellation erronée du journaliste économiste ou spécialiste de l'économie.

### **Petite conne...**

Christine Taubira a été victime d'une gression à caractère raciste lors de sa venue à Angers. Et les auteurs de ces insultes étaient des enfants et plus particulièrement une gamine d'une douzaine d'années. Nos quotidiens locaux n'ont pas fait grand cas de ce fait divers nauséabond, préférant taper à tour de plume sur la municipalité socialiste sortante d'Angers. Heureusement France Inter a largement relaté cette interpellation ignoble de la Ministre de la justice. Le billet matinal de François Morel, intitulé « Petite conne », un modèle de réponse à cet acte, a largement été diffusé sur les antennes de Radio France et sur la toile.

Par ailleurs, une pétition contre les actes racistes a déjà réuni sur l'internet plus de 20 000 signatures, ses initiateurs en espérant au moins 50 000 dans quelques jours.

# INVESTIR POUR L'AVENIR

ment, mais également de financer les ruptures technologiques dont nous avons besoin pour préparer l'avenir.

## Une taxe de plus ?

Non, parce que la taxe Carbone / CCE permettra tout d'abord de refléter le coût réel des biens. Exemple pratique : faire son plein d'essence. Outre le prix de l'extraction, de la transformation et de l'acheminement de la matière brute, de nombreuses « externalités » s'ajoutent à la rémunération des acteurs de la chaîne économique. Ces externalités (qu'elles soient environnementales – comme les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation de la biodiversité dans les zones productrices ou encore l'atteinte aux écosystèmes – ou encore sociales – comme la réduction de l'autonomie alimentaire des populations du delta du Niger) ont un coût qui n'est jamais répercuté au consommateur final.

Deuxième intérêt de la CCE : accompagner l'évolution du coût des énergies fossiles. Stationnaire (aux alentours du 15\$) sur la période 1970 – 1980, le coût du baril a atteint un pic dans les années 2000 (jusqu'à atteindre le pic de 145\$ en 2008). Le tarissement des ressources associé à l'augmentation de la demande des pays émergents crée un effet « ciseau » qu'il nous faut aujourd'hui anticiper. Faut-il attendre que les lois de l'offre et de la demande propulsent le prix du baril à 300\$ ou créer, sous l'effet d'une taxe volontaire, une incitation à produire / consommer l'énergie autrement ? La pénurie des ressources n'est pas théorique. A nous de l'anticiper pour éviter que le seul jeu de l'offre et de la demande produise les conséquences dramatiques dont nous avons déjà eu un triste aperçu (fuite de la plate-forme Deepwater Horizon, naufrage de l'Erika, etc.).

Troisième bénéfice de la CCE, donc : financer la transition énergétique. Quoi qu'en disent ses détracteurs, la

CCE n'est pas une contrainte de plus. Elle offre au contraire l'opportunité de financer l'ensemble des innovations dont nous avons besoin pour consommer moins d'énergie et produire une énergie moins polluante. Isolation thermique, photovoltaïque, éoliens, Algues, smartgrids offrent aujourd'hui des perspectives prometteuses. A nous d'assurer la montée en puissance de ces filières sous l'impulsion d'une politique fiscale ambitieuse !

Pour ces trois raisons, les écologistes sont fermement convaincus de la nécessité d'aller plus loin que le « gadget » écologique récemment présenté par le Gouvernement, consistant à augmenter de quelques centimes du coût de l'essence à la pompe. Il faut aller plus loin !

## Comment avancer ?

La révolution « fiscologique » qu'appelle les écologistes impose de :

1 - Réformer la fiscalité énergie existante

Comment expliquer que les taxes sur le gazole soient aujourd'hui moins importantes que celles sur l'essence ? La réforme de la fiscalité énergétique nécessite a minima d'aligner la fiscalité des sources d'énergies les plus polluantes sur la fiscalité des sources d'énergie dont l'impact environnemental est plus modéré. Selon ce schéma, il conviendrait par exemple de mettre un terme aux exonérations fiscales sur le fioul domestique (pour le chauffage). Cet alignement écologique de la fiscalité énergie est une question de bon sens.

2 - Introduire une fiscalité écologique de la filière nucléaire

Le traitement des déchets nucléaires, de même que le coût du démantèlement des centrales, a trop longtemps été exclu du calcul du coût de l'énergie facturé aux particuliers. Sur la base du modèle allemand, le combustible nucléaire doit donc également être taxé. Avec un taux initial de 145€/gr (taux allemand),

les recettes pour l'État seraient de l'ordre de 7 mds/an.

3 - Créer un fond de redistribution des recettes

Pour s'assurer que la transition énergétique ne pénalise pas les ménages les plus précaires, nous proposons la création d'un « fonds de transition énergétique (ou fonds de conversion écologique) ». Objectif : s'assurer que les recettes fiscales de ce paquet « fiscologique » soient prioritairement fléchées sur le financement des projets de lutte contre la précarité énergétique (qui touche près de 15% des ménages) et au développement des énergies renouvelables (notamment portées par les PME).

L'avenir a un coût ! A nous de s'assurer qu'il soit écologiquement responsable et socialement juste. La révolution fiscologique est un levier indispensable pour préparer l'avenir.

*Éric Boesplug*

Aux journées d'été des Verts, Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, a assuré vouloir être « le ministre des actes et du progrès de notre démarche dans la voie de la transition écologique. La transition écologique n'est pas une option politicienne, c'est une nécessité politique, ce n'est pas pour complaire à telle ou telle formation politique. » Il a annoncé vouloir être « le rempart contre les vieilles lunes des marchands du temple du productivisme sans entrave, qu'il s'agisse de ceux qui veulent faire pousser des OGM en plein champ, ou faire du fric-frac dans notre sous-sol pour extraire des gaz de schistes ».

la  
taxe  
carbone  
CCE

Taxer la valeur des biens en fonction de la pollution qu'ils engendrent : l'idée n'est pas nouvelle. Elle est pourtant cruciale !

En adossant le prix de biens à la quantité de ressources fossiles qu'ils consomment, la taxe carbone (ou Contribution Climat Énergie) a pour objectif d'informer les consommateurs, les entreprises du coût réel des produits / services qu'ils achètent et/ou consom-



# À quel Prix ?

Chaque seconde dans le monde, plus de 1,2 million de kilos de CO<sub>2</sub> sont émis dans l'atmosphère. Cela représente en 2012 des émissions de 31.7 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Selon un rapport de l'ONU, 20 millions de personnes ont fui en 2008 leurs lieux d'habitation suite à des catastrophes climatiques liées au réchauffement de la planète.

Un État entier qui disparaît sous les eaux. C'est ce qui risque d'arriver aux Maldives dans une centaine d'années, si le niveau de la mer continue de s'élever à cause du réchauffement climatique.

En 2050, le nombre de personnes forcées de se déplacer pour des raisons environnementales devrait être de l'ordre de 200 millions selon les estimations de l'Office International des Migrations (OIM).

« Pour la CGT, le développement humain durable doit permettre de répondre aux besoins sociaux, de réduire les inégalités par l'amélioration des niveaux de vie en France et dans le monde, en s'appuyant sur une croissance économe en ressources naturelles, non polluantes pour la planète et préservant les conditions de vie des générations futures ».

« L'urgence écologique exige de repenser notre relation à la nature et de refonder notre développement sur des bases économes en ressources et en énergie, respectueuses de l'Homme et de son environnement ».

« Celui-ci doit conditionner le fonctionnement de l'économie,

*tout en affirmant la dimension sociale dans le nécessaire processus de transition vers une économie à faible émission de carbone. Cette transition juste doit être un outil permettant de réduire les inégalités et prendre en compte les effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi et les transitions à opérer. » (Document d'orientation adopté par le 50<sup>ème</sup> congrès de la CGT)*

Comme l'indique le document d'orientation de la CGT, on ne peut que partager la nécessité d'agir afin de préserver l'environnement. Mais certains éléments sur l'instauration d'une fiscalité écologique posent question.

## **Outil fiscal ou utilisation de la norme**

La fiscalité écologique n'est-elle pas davantage construite comme une fiscalité de rendement que comme un outil ayant pour objectif de modifier les comportements ? Sur qui ces nouveaux prélèvements vont-ils principalement peser ? Quels impacts l'instauration de ces nouvelles taxes auront-elles sur l'économie et y a-t-il vraiment des dispositifs mis en place afin d'accompagner économiquement et socialement cette transition ?

Sur ce dernier point, l'alignement de la taxation du diesel sur l'essence est un bon exemple. On peut d'un point de vue purement idéologique penser qu'il est juste que le diesel soit autant, voire plus taxé que l'essence, compte-tenu de son impact négatif sur l'environnement. Mais a-t-on permis à l'industrie automobile française qui s'est largement développée sur l'utilisation de la motorisation diesel de s'adapter à cette évolution ? Très largement utilisée par les classes populaires, n'est-il pas pro-

blématique que l'on fasse peser cette mesure principalement sur les plus modestes ?

A ce titre, si ce que l'on appelle le signal prix a démontré son efficacité en matière d'action sur les comportements, on peut toutefois s'interroger sur le caractère juste de telles mesures. En effet taxer des comportements polluants ne peut être consenti que si les citoyens ont réellement d'autres choix. Peut-on dire qu'un salarié pauvre choisit de résider en banlieue loin de son lieu de travail ? Qu'il choisit de se déplacer avec un vieux véhicule diesel polluant ou encore d'habiter dans une maison mal isolée ?

D'accord pour taxer les pollueurs mais encore faut-il que les entreprises comme les particuliers aient de véritables solutions alternatives.

La fiscalité écologique pose aussi la question de son objet. Il est très inquiétant de constater qu'avec sa montée en puissance ce type de fiscalité dévie d'un objectif dissuasif à une finalité de rendement budgétaire.

## **Sattaquer à la racine**

La fiscalité écologique ne doit pas avoir pour but de faire rentrer des recettes supplémentaires dans les caisses de l'État ou des collectivités locales. Si on taxe les comportements néfastes pour l'environnement, c'est dans l'objectif final de modifier les comportements. Il est donc essentiel de concevoir ce type de taxe comme devant s'éteindre le plus vite possible.

A ce titre, il est sans doute plus pertinent, quand cela est possible, de s'attaquer au problème à la racine. Plutôt que de taxer l'utilisation de produits polluants, il est par exemple plus intéressant pour la préservation de l'environnement d'en interdire la production. Quand d'autres moyens de fabrication existent, la norme est préférable à la taxe. Par exemple il est plus cohérent

et efficace d'interdire l'utilisation de phosphate dans la fabrication des lessives que de taxer le consommateur final.

Enfin, l'instauration d'une fiscalité environnementale doit se concevoir dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

Le système fiscal français est aujourd'hui profondément injuste. Il fait la part belle aux plus puissants au détriment des plus fragiles. Il ne s'appuie que très peu sur l'impôt sur le revenu (moins de 25% des recettes fiscales) qui est pourtant le mode de prélèvement le plus juste puisqu'il impose les contribuables en fonction de leurs moyens. La fiscalité en France s'articule au contraire autour de prélèvements proportionnels comme la TVA qui pèsent beaucoup plus sur les ménages les plus modestes. Il ne faut donc pas que la fiscalité écologique accentue ces injustices, mais s'inscrive dans une transformation profonde du système fiscal afin de le rendre plus juste socialement et efficace économiquement.

D'un point de vue fiscal, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des outils au service de la transition écologique, et pas seulement les taxes carbone. En particulier, la CGT propose que le critère environnemental soit pris en compte dans l'assiette de la contribution économique territoriale, et que l'impôt sur les sociétés soit modulable en fonction du comportement des entreprises, y compris s'agissant de l'impact de leur activité sur l'environnement.

Il est également essentiel de supprimer un certain nombre de niches fiscales totalement inefficaces à la préservation de l'environnement et de nourrir de nouvelles ambitions concernant la dimension européenne de la fiscalité écologique.

*Alexandre Derigny*

# GEÔLES d'Afrique



**« GEÔLES D'AFRIQUE », UN LIVRE DE 160 PAGES, RÉUNIT LES REPORTAGES ET LES TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR DOUZE JEUNES JOURNALISTES CAMEROUNAIS DANS LES PRISONS DE LEUR PAYS. UN PROJET DIRIGÉ PAR L'AGENCE DE PRESSE JADE CAMEROUN AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE L'ONG RENNAISE OUEST-FRATERNITÉ ET FINANÇÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE.**

Chaque semaine, deux années durant, Charles Nforgan de l'Agence de presse *Jade Cameroun* m'a fait parvenir un ou deux reportages écrits par les douze journalistes qui ont accepté de se lancer dans cette aventure de la défense des droits des prisonniers de leur pays. Chaque semaine, j'ai lu et relu ces textes dont l'humanité surgit à fleur de mots. Chaque semaine, j'avais rendez-vous avec des détenus, qui me faisaient vivre des histoires peu banales. Elles ont souvent enflammé mes sentiments de compassion, de colère, d'admiration, de joie parfois...

La compassion devant les conditions de vie immondes de nombreux prisonniers ; la colère contre les injustices intolérables ; l'admiration devant les actes généreux de prisonniers, de militants des droits humains et de représentants de l'administration ; la joie quand un article paru permettait de résoudre la situation inextricable d'un détenu. Si vous lisez les articles de mes confrères, rassemblés dans ce livre « *Geôles d'Afrique* », je ne doute pas que vous

éprouverez ces mêmes sentiments.

## La conscience du régisseur Medjo

Les rencontres de Yaoundé, Douala et Bafoussam entre journalistes, régisseurs de prison, policiers, gendarmes, représentants des ONG, avocats, magistrats, ont révélé la richesse de réflexion de plus d'une centaine d'intervenants. L'un d'entre eux m'a particulièrement touché. « Nous avons souvent en face de nous des gens abandonnés. Il nous faut les nourrir, les loger, nous occuper de leurs problèmes personnels. Nous nous interrogeons parfois sur le traitement de délinquants déséquilibrés. Devant ces cas-là, nous sommes seuls », a dit Medjo Fredy Armand. « Nous sommes seuls », a-t-il insisté.

Medjo Fredy Armand n'est pas un militant des droits de l'Homme. C'est le régisseur de la prison de Mbalmayo. Il a proposé de créer un réseau, à l'image de celui mis en place par les journa-

La force de l'écrit pour les droits des prisonniers camerounais

listes qui veulent continuer d'écrire sur ce sujet épineux des droits humains en milieu carcéral. « Nous pourrions ainsi partager nos expériences afin de résoudre les nombreux problèmes qui se posent à nous. Si nous pouvions en régler ne serait-ce qu'un sur dix, ce ne serait pas très mauvais », a conclu Medjo Fredy Armand pour convaincre ses collègues de l'administration camerounaise.

La tâche est difficile car cette proposition met un coin dans le principe sacrosaint du devoir de réserve des fonctionnaires. Mais si elle réussit, elle ne peut que renforcer le bien-fondé de ce travail de deux ans qui a permis de rassembler autour d'une même table des personnes d'horizons différents, parfois même opposés, mais de bonne volonté.

La raison du projet, c'est la force de l'humain. La raison du livre c'est la force de l'écrit. Elles font leur chemin car le projet pourrait bien se poursuivre et s'élargir...

*Louis Le Mété*

« *Geôles d'Afrique* », Droits humains en milieu carcéral au Cameroun, n'est pas en vente en librairie, mais vous pouvez le commander auprès de Louis Le Mété, La Guénérerie, 49460 Ecuillé. [loulemeter2007@yahoo.fr](mailto:loulemeter2007@yahoo.fr)

L'ouvrage est vendu 10 euros qui serviront à aider les jeunes journalistes du réseau à poursuivre leur travail d'aide aux prisonniers.

## HUMEURS et RUMEURS

### Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Vol de Naples à New-York  
Les villes de Naples et New-York se trouvent toutes les deux à 41° de latitude Nord, à quelques minutes d'angle près. Un avion reliant ces deux villes commence toujours par voler en direction du Nord, jusqu'au milieu de l'Atlantique, avant de redescendre vers New York lorsqu'il a atteint la latitude 50° (celle de Terre-Neuve et de l'embouchure du Saint Laurent). Pourquoi ne suit-il pas le parallèle 41° ?

### Réponse de la devinette précédente:

#### Achille et la tortue

La tortue et Achille sont sur un tapis roulant qui avance par rapport au sol à la vitesse de la tortue. Immobile sur le tapis elle a donc la même vitesse par rapport au sol. Achille court sur le tapis pour avoir par rapport au sol sa vitesse habituelle. Dans le repère du tapis, Achille voit devant lui une tortue immobile qu'il peut rattraper. Le paradoxe soulevé par Zénon n'existe pas. En avion la personne à l'extrémité du couloir central se déplace à 900 km/h par rapport au sol. Vous n'avez pourtant aucune peine à la rejoindre. Cette devinette illustre le principe de relativité galiléenne à la base de la physique classique. Les phénomènes sont identiques dans des repères qui se déplacent à vitesse constante les uns par rapport aux autres. A. Einstein y ajoutera la constance de la vitesse de la lumière pour obtenir la théorie de la relativité. Aucune expérience ne permet donc de dire si vous êtes immobiles ou en mouvement de translation uniforme si vous ne précisez pas le repère auquel vous vous référez. Vous doutez ? En ce moment vous foncez dans l'espace à 30 km/s, vitesse de la terre autour du soleil. Et pourtant, ne croyez vous pas être immobile assis dans votre fauteuil ?

## Lampedusa et l'honneur de l'Europe

« Je tremblais. Alors il s'est couché sur moi. C'est ainsi qu'il m'a réchauffé sans savoir qui j'étais. J'étais sale, hirsute. Je pouvais être malade, contagieux... » Fabrizio Gatti, reporter italien, raconte dans *Le Monde*, son sauvetage par l'électricien Massimo Constanza, père de deux enfants, sur une plage de Lampedusa. Le journaliste accompagnait des réfugiés pour les besoins de son enquête et s'était jeté à l'eau au large de l'île. Une île, « entre le ciel et l'eau », une île cimetière, mais aussi une île peuplée de Justes dans un océan peuplé de bancs d'imbéciles effarouchés, de prédateurs cruels, d'humanistes frileux. Six milles âmes

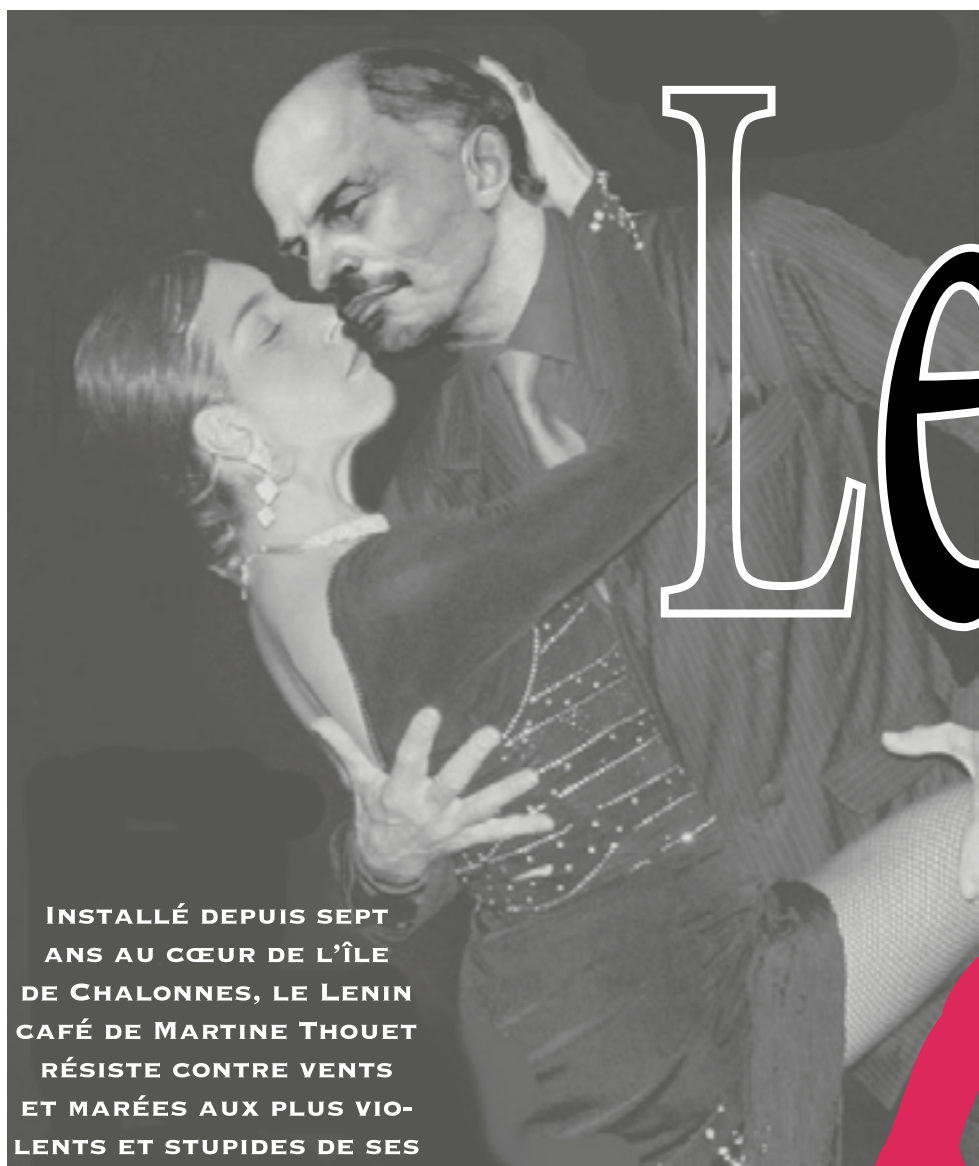
fortes accueillent depuis des années des milliers et des milliers de réfugiés, enterrent les morts. Le 3 octobre dernier, 363 cadavres dont 16 enfants.

Tout le monde compatit. Enfin presque ! L'extrême droite, elle, demande toujours plus de barbelés aux frontières de l'Europe. Elle voudrait même se replier dans le pré-carré français avec une bonne ligne Maginot modèle 2013, pour se prémunir contre les envahisseurs censés terrasser nos traditions, notre culture. Des voix moins hystériques s'interrogent aussi sur ces migrations venues du Sud. « Peut-on accueillir toute la misère du monde ? », se demandait-il y a quelques années l'ancien

premier ministre socialiste, Michel Rocard. « Non, répondait-il. Mais nous devons en prendre notre part. » Aujourd'hui, il n'y a pas un des pays d'Europe « à prendre sa part ». Pas un des grands, surtout. Seule, Lampedusa veille encore : 6 000 paires d'yeux scrutent la Méditerranée pour sauver les réfugiés qui fuient la misère ou la guerre, ou les deux, sur des barques fragiles ; 6 000 îliens de l'Europe sauvent l'honneur de tout un continent qui ne mérite pas son prix Nobel de la paix. Les habitants de Lampedusa, si. Fabrizio Gatti a raison de lancer sa pétition sur le Web.

*Louis Le Mété*





**INSTALLÉ DEPUIS SEPT ANS AU CŒUR DE L'ÎLE DE CHALONNES, LE LENIN CAFÉ DE MARTINE THOUET RÉSISTE CONTRE VENTS ET MARÉES AUX PLUS VIOLENTS ET STUPIDES DE SES DÉTRACTEURS. POURTANT LOIN D'UN SUPPOSÉ CENTRE D'ENDOCTRINEMENT, C'EST LA CONVIVIALITÉ LA PLUS TOTALE QUI PRÉSIDE AUX RENDEZ-VOUS CULTURELS QUE PROPOSE CE LIEU ORIGINAL.**

Sa passion pour Vladimir Ilitch Oulianov dit Lenin, Martine Thouet la doit à un professeur d'histoire. Mais la graine a évolué dans un bon terreau. Ses parents, en effet, étaient des militants communistes et les thèses de gauche ont bien sur imprégné toute la jeunesse de la petite angevine.

## En 2 CV Citroen

À 18 ans, c'est en 2 CV qu'elle parcourt les pays du bloc soviétique. Et elle en ramène un peu tous les souvenirs qu'elle peut trouver : bibelots, bouquins, disques. Les voyages se succèdent et les objets s'accumulent. Jusqu'au jour où germe l'idée d'en constituer un musée. Et c'est une copine de Martine qui a l'idée d'un bar. Et La décision est rapidement prise. « La maison que j'ai acquise dans l'île de Chalonnes aurait pu se trouver un peu n'importe où dans le monde et notamment en Russie ». La vieille ferme de la « Basse Île » est rustique. Sur les murs en pierres apparentes ont pris place les centaines d'objets, de gravures de vêtements et de photographies de l'immense collection amassée par Martine. En plus de tous les objets qui lui ont été offerts depuis. Du plafond aux décorations peintes à la main tombent des lustres aux verroteries abondantes pour

s'intégrer à un ensemble très kitsch. Au Lenin café, même le piano est bielo-russe !

## Un lieu d'échanges convivial

Mais le Lenin, c'est avant tout un bistrot associatif. « Pas question d'en faire une structure commerciale et de gagner de l'argent avec cette activité. Les bénéfices que nous réalisons sont utilisés pour payer les prestations des artistes qui se produisent ici et qui constituent l'essentiel de notre programmation » précise Martine Thouet.

Au Lenin, on discute de tout y compris de politique. Mais la parole est libre et l'atmosphère conviviale. On est même pas obligé d'afficher des idées de gauche ! « Certes, il y a les camarades, ceux que l'on connaît et qui viennent ici chez eux. Mais nous accueillons aussi bien volontiers des gens de droite qui prouvent d'ailleurs par leur visite, leur largesse d'esprit. La discussion est toujours enrichissante. Et puis se chamailler amicalement, ça fait aussi partie de la vie ».

Toute la saison, le week-end, les spectacles s'enchaînent sur la scène du Lenin. Sur la terrasse si le temps le permet, à l'intérieur si le ciel est moins clément. Musiciens, théâtres, conteurs, le programme est varié et l'offre hétéroclite, presque toujours de grande qualité. Avec des sommets, comme par exemple les concerts de Paco Ibanez qui ont rassemblé des centaines de spectateurs. Le public ? Il est lui aussi très hétérogène : de l'habitué inconditionnel au passage du randonneur à vélo qui profite de l'occasion pour visiter le musée. Du touriste russe au routard Argentin sortant l'appareil photo de son sac à dos pour mitrailler le lieu. Tous sont ac-

cueillis de la même manière, que ce soit par Martine ou Annie, l'officier en second du navire qui n'a pas son pareil pour faire régner l'ordre et tempérer l'enthousiasme débordant de ceux qui auraient abusé du « communard ».

## Jalousies

Mais bien entendu, la réussite du Lenin pour lequel certains prévoyaient une existence de quelques mois tout au plus, suscite quelques jalousies lo-

facade ou les alentours du café. On a dit tout et n'importe quoi sur le Lenin, qui manifestement dérange. Mais qui, après sept ans de fonctionnement, est toujours là.

Le pic de la stupidité contestataire fut atteint il y a quelques années par Dominique Richard qui entendait protester contre une subvention attribuée par la commune de Chalonnes pour un festival musical du Lenin (subvention accordée à toutes les associations organisatrices de spectacles). L'ex-député avait convié les maires du département à participer à Chalonnes et devant le



cales. Celles des voisins d'une part, qui ont fomenté quelques pétitions pour se plaindre du bruit. « Le plus curieux, c'est que les signataires étaient les habitants de l'île installés le plus loin du bistrot et qui n'entendaient rien ». Bien évidemment, la couleur politique du lieu plus que le trouble auditif était à l'origine de l'acharnement des contestataires qui parfois n'ont pas hésité à saccager, courageusement de nuit, la

monument aux Morts, à une cérémonie protestataire contre tous les totalitarismes. Le grotesque avait atteint son comble. D'autant que notre « homme politique » avait prétexté une réunion beaucoup plus importante pour y briller courageusement par son absence au sein d'une misérable poignée de participants...

*Jean-Claude Michineau*





1940, la France vit une « *drôle de guerre* ». C’est l’attentisme déclaré face à l’Allemagne depuis septembre 1939. La guerre d’Espagne se termine alors avec la victoire des nationalistes de Franco. Elle entraîne la « *retirada* » en France de réfugiés républicains. Le Maine-et-Loire, déclaré « *département d’hébergement de première urgence* », en reçoit plus de 1300. Mais « *contre l’afflux des indésirables des mesures rigoureuses s’imposent* » demande *La croix angevine*. Le journal du diocèse reflète vigoureusement une opinion angevine majoritaire.

« *Religion, famille, travail, propriété* », la devise du journal de Maine-et-Loire correspond assez bien à la mentalité dominante<sup>1</sup>. Et lorsque la guerre civile éclate en Espagne le 18 Juillet 1936, l’opinion penche plutôt pour les putschistes conduits par Franco, ce catholique anticommuniste, garant de l’ordre social contre le gouvernement républicain de Front populaire. Ces « *extrémistes de gauche* » juge *L’Ouest*, quotidien qui se dit radical.

En toile de fond, en effet, se manifeste une inquiétude : Ce qui se passe en Espagne ne pourrait-il pas se produire dans la France du Front populaire en place depuis juin 36 ?

Toutefois « *Le petit courrier* », de loin le principal quotidien, clairement à droite, tempère : « *les Français ne sauraient en venir aux actes de sauvagerie qu’on déplore(...) chez les peuples les moins évolués* ».

### « Ne pas s’en mêler » (Le petit courrier)

Donc, au départ, un mot d’ordre, « *ne pas s’en mêler* ». Et en Maine-et-Loire on applaudit particulièrement le principe de la « *non-intervention* » arrêté par les grandes puissances à l’été 36 ; en réalité une force pour l’Italie fasciste et l’Allemagne nazie qui aident massivement les franquistes en hommes et matériels.

Avec le sanglant souvenir de 14-18, il

n’est pas question pour la grande majorité de l’opinion de fournir de nouveau de « *la chair à canon* », qui plus est au bénéfice de l’étranger, et d’un étranger « communiste ». Même à gauche le syndicat des instituteurs de Maine-et-Loire s’avère pacifiste sans condition, évoquant « *la primauté du droit à la vie sur tout autre droit* ».

Sauf le radical Perrein, tous les élus de Maine-et-Loire s’élèvent benoîtement « *contre la dictature, d’où qu’elle vienne* », ou, plus clairement, contre « *le régime des soviets* ». Significativement, Albert Blanchouin, député du segréen<sup>2</sup> écrit dans *L’éveil républicain* de Segré : « *Franco ne serait-il pas avant tout l’homme de Hitler et de Mussolini ?* », pour ajouter par ailleurs, « *il n’est pas interdit d’exprimer pour Franco et ses idées une certaine sympathie* »

Il n’est guère que « *Le Travail* », organe de la CGT réunifiée depuis 1935 et le P.C.F. pour prendre sans condition fait et cause pour le Front populaire espagnol. Et quelques rares militants communistes et libertaires de Trélazé et d’Angers s’engagent dans les brigades internationales.

Avec la prolongation du conflit, le recul militaire des républicains, la presse angevine se fait plus militante au bénéfice de la « *croisade* » franquiste. Début 1938, elle réclame, à la suite du Vatican, la reconnaissance officielle du gouvernement insurrectionnel de Franco.

C’est fait après la fin du gouvernement du Front populaire en France, au printemps 1938, abandonné par les radicaux. C’est l’époque des « *grandes manœuvres* » de l’impérialisme hitlérien et de son second italien devant lesquels Londres et Paris capitulent (Munich septembre 38). Le gouvernement Daladier enterre l’Espagne républicaine en mauvaise posture. En guise d’heureux avènement, l’ambassadeur de France, Pétain, « *ce glorieux soldat (...) messager de la paix* » (*L’ouest*) remet au nouveau régime en février 1939 un stock

d’or mis en dépôt par la République Espagnole à la banque de France de Cholet.

### Les « Indésirables » (La croix angevine)

La fin de la guerre en Espagne, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1939, s’opère dans l’indifférence, les esprits se préoccupent alors de l’invasion de la Tchécoslovaquie par l’Allemagne (mars 39) puis de l’Albanie par l’Italie (avril 39).

Toutefois, en Maine-et-Loire, la presse se saisit avec hostilité du problème des réfugiés espagnols répartis entre Segré (Nyoiseau), Angers, Trélazé, Champigny et Chemillé. Le maire de Saint-Florent-le-Vieil va jusqu’à préconiser « *le parquement des réfugiés dans des camps afin de sauvegarder l’hygiène de la population française* ».

Cinq députés sur sept ont d’ailleurs refusé de voter les crédits d’assistance aux réfugiés. Et seule Trélazé décide de conserver ceux-ci à sa charge.

Au total la solidarité est l’apanage d’Angevins de gauche (avec le Secours populaire), et de la charité de quelques catholiques de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Pendant plus de trois ans une large majorité de l’opinion a balancé entre la distance méprisante vis à vis de l’Espagne « *où parlementarisme et tauro-machie sont peut-être, en définitive, deux manifestations publiques dont l’une exclut l’autre* » (*L’Ouest*) et l’adhésion à la croisade contre le bolchevisme.

Jean-Paul Brachet

Source : l’opinion publique du Maine-et-Loire face à la guerre d’Espagne  
Mémoire de maîtrise d’histoire de  
Frédéric Frey (1991)

<sup>1</sup>En juin 36, 60% des voix du Maine-et-Loire se sont portées à droite. Un seul élu à gauche, le radical E. Perrein, d’Angers.

<sup>2</sup>Il devient le patron du *Courrier de l’Ouest* après la libération

# Humeurs et Rumeurs

Pour

Jean-François Coppé

Article 4 de la constitution de 1793 : « Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; - Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année - Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l’humanité - est admis à l’exercice des Droits de citoyen français. »

### Les errements de Tina<sup>1</sup> (extrait de l’éditorial de Eric Chol. *Courrier International* du N° 1178)

Depuis cinq ans, l’Europe vit sous le règne de Tina, déesse grecque du pouvoir et de l’argent (...) D’apparence sévère la divinité possède de grands talents qu’elle exerce de son olympe de Francfort. ou de son refuge bruxellois.



(...) Tina a parcouru l’Europe d’Athènes à Lisbonne, de Londres à Madrid, de Rome à Dublin, en distribuant à ses sujets souffrants des breuvages au goût amer. (...) Elle pratique abondamment les saignées et les amputations en répétant, telle une formule magique : « le déficit, le déficit vous dis-je » (...) Il ne faut pas s’appeler Argan le malade imaginaire de Molière pour comprendre que se couper un bras et se crever un œil afin que l’autre se porte mieux relève au mieux de l’absurdité, au pire de la sorcellerie. La vérité c’est que Tina n’est pas une déesse mais une sorcière.

<sup>1</sup>There is no alternative (TINA, en français « Il n’y a pas d’autre choix ») est un slogan politique couramment attribué à Margaret Thatcher lorsqu’elle était Premier Ministre



# La statue de fer

## une belle et grande aventure humaine

Elle connaît un historien local (Pierre Suteau) qui habite Nyoiseau et qui a écrit un livre sur la vie des mineurs de fer.

Carole imagine une rencontre avec la révolutionnaire Louise Michel qui a vécu un siècle plus tôt, et le scénario d'une pièce de théâtre qui se voudra déambulatoire sur la friche industrielle des anciennes mines de fer de Segré sise sur la commune de Nyoiseau près de la cité du Bois II est prêt.

Les répétitions commencent en salle en novembre 2012 avec les 8 comédiens recrutés dans 3 compagnies théâtrales locales, celles avec les 80 figurants en avril 2013.

Les deux Foyers savent qu'ils peuvent compter sur leurs bénévoles, 30 au plus fort de la bataille, pour assurer l'intendance.

Il y a là plusieurs enfants de mineurs (les mineurs sont trop âgés, un seul à moins de 70 ans, la moyenne d'âge des autres tourne autour de 80). Regroupés dans une Amicale, ils soutiennent notre projet. Certains figurants sont venus en couple. Une dizaine d'enfants sont aussi de la fête. Personne ou presque n'a jamais fait de théâtre.

Le FLEP de Bouillé-Ménard installe le stand qui abritera la régie, celui de Bel Air de Combrée prête des chaises et celui de Noyant propose aussi ses services. La solidarité joue, c'est bon pour le moral : on attaque les 6 séances prévues sur deux week-ends.

Nous n'avions pas imaginé que tant de personnes seraient intéressées par

ce spectacle et il nous faut arrêter de prendre des réservations, d'autant que des professeurs du Collège Georges Gironde se proposent de travailler sur le thème (des mineurs et de Louise Michel : car n'oublions pas que la moitié de la pièce parle de cette femme et de la période révolutionnaire pendant laquelle elle a vécu).

Carole Galisson, metteuse en scène et comédienne est la seule professionnelle, les 110 autres personnes sont bénévoles). Et pour tous, voir autant de public apporte un immense plaisir. Et c'est une équipe qui n'a pas envie de se séparer qui se retrouvera prochainement pour une soirée qui se veut des plus conviviales.

Solidarité, amitié, respect des autres, c'est ce qu'auront appris les personnes qui ont participé à cette belle aventure qui a permis de réunir des individus d'horizons très différents qui ne se seraient jamais parlés autrement. Gageons que les Foyers Laïques et les valeurs qui les animent sortiront grandis de cette manifestation culturelle populaire.

La suite : pas une telle manifestation c'est sûr, un peu surdimensionnée pour nous.

Par contre un *Comité de Sauvegarde du Carreau de la Mine* (fermée depuis bientôt 30 ans) se met en place.

Une association pourrait voir le jour. Aux segréens, Nyoisiens et laïques de toute la région de venir y prendre place.

*Marc Beluet*

## #HUMEURS et RUMEURS

### Rien n'est simple ...

La couverture végétale des zones arides de la planète s'est étendue de 10% au cours des 30 dernières années. Explication retenue, la hausse de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère qui favorise la croissance des plantes. Les maraîchers le savent depuis longtemps puisqu'ils augmentent jusqu'à 1000 ppm la teneur en gaz carbonique dans les serres (environ 350 ppm dans l'air ambiant) pour stimuler le rendement de leurs plantations. ... tout se complique – Sempé  
Au cours du 20ème siècle les particules émises dans l'atmosphère par la combustion des énergies fossiles ont réduit la fréquence des ouragans. La lutte contre la pollution entamée dans les années 90 et la baisse de la pollution atmosphérique qui s'en est suivie a, au contraire, entraîné une augmentation des tempêtes !

### L'équité plutôt que l'égalité

Le tout nouveau président du CSA, Olivier Schrameck, ancien chef de cabinet de Lionel Jospin a évoqué sur France Inter, jeudi 25 juillet, une modification de la règle du temps parole pendant l'élection présidentielle.

« Je suis prêt à m'engager et le plus fortement possible pour que partout et pour toutes les campagnes, l'équité se substitue à une stricte égalité », a-t-il expliqué.

« L'équité, c'est précisément la régulation dans le domaine politique, (...) Il ne s'agit pas de trancher le temps en parts égales, il s'agit d'apprécier la pesanteur et la portée de la vie politique »

Autrement dit même pendant la campagne électorale donnons la parole en priorité aux partis de l'alternance. Le nouveau président du CSA s'aligne sur la presse dominante. En février 2012, neuf médias avaient demandé un assouplissement des règles au Conseil Constitutionnel. Les dirigeants de RTL, France Inter, France Bleu, France Info, France Culture, Europe 1, RMC, BFM Business et BFM TV souhaitent notamment que la règle d'égalité ne s'applique que pendant la campagne officielle, soit les deux semaines précédant le premier tour de l'élection

C'est pourtant revigorant d'entendre d'autres voix. Et puis l'égalité de traitement pendant une campagne censée tout remettre en cause, n'est-ce pas un impératif démocratique. Mais tous ces gens bien installés n'envisagent pas autre chose que ce qui est et qui leur convient.



# Les vacances pour tous

La mission parlementaire sur « l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs » à observer un affaïssissement de la fréquentation des « colos » depuis 1995. C'est ainsi, qu'un enfant sur 3 ou 4 ne part pas en vacances.

Un quart des 5/19 ans n'est pas parti en vacances en 2011, une proportion stable par rapport à 2004, selon une enquête publiée en avril 2012 par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.

En 2012, la situation continue de se dégrader avec une baisse 3.1% de fréquentation tous types de séjours confondus.

Les colos ont connu leur « âge d'or » de l'après-guerre aux années 60, quand l'État encourageait les départs du plus grand nombre possible d'enfants d'âge scolaire pendant l'été. Après un fléchissement dans les années 70, elles sont redevenues à la mode dans les années 80 avec le développement de courts sé-

jours, notamment aux sports d'hiver, puis des séjours linguistiques à l'étranger.

Mais en 2011 le taux de départ des 5-19 ans en colonies de vacances de plus de cinq nuits n'était plus que de 7,5 %, comparé à 14 % en 1995. Parallèlement, les mini séjours de moins de 5 jours, ont connu une croissance rapide depuis le début des années 2000, sans toutefois compenser le désintéressement des colonies, ni offrir les mêmes garanties de mixité sociale et de dépaysement géographique.

Parmi les causes de ce désintéressement, le rapport cite le coût des séjours, devenus trop chers pour les classes moyennes. Le prix d'une semaine de vacances en colonie est de 400 à 600 euros par enfant, avec un coût moyen à la journée de 63 euros, comparé à 10-15 euros par jour pour les séjours de scoutisme, et 35 euros pour une journée en centres de loisirs. Les colonies

de vacances sont donc aujourd'hui plutôt fréquentées par des enfants de milieux aisés, ou issus de familles aidées par un comité d'entreprise, une municipalité ou les services sociaux.

Relevant les bienfaits des colos sur l'éducation des jeunes et le tourisme, le rapport fait 21 propositions pour les réinventer. La première est la création d'un « fonds national d'aide au départ en vacances collectives », qui serait financé par le rétablissement d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe (une taxe de 2 à 6 % rapporterait 100 millions à 200 millions d'euros). Autres propositions : une plus large distribution des chèques-vacances, une intervention auprès de la SNCF pour des prix plus avantageux, ou encore l'instauration d'un volontariat de l'animation (avec formation et indemnisation) pour l'encadrement occasionnel aux côtés des professionnels.

**Jérôme Duffault, responsable du service vacances de la F.O.L**

sensorielle.

Une soirée festive musicale avec des activités ludiques.

Après une dernière activité commune le Kin Ball, les participants se sont quittés dimanche après midi sourire aux lèvres, avec l'intention de revenir l'année prochaine.

Cette première édition fort réussie encourage à renouveler ce genre de rencontres.

Merci à tous et notamment aux animateurs des trois structures.

**Cécile Allais- déléguée départementale UFOLEP**



convivialité.

Des ateliers de découverte ont été organisés autour du tir à l'arc, de l'accrobranche, de la sarbacane, de l'aéromodélisme et d'une randonnée

## Week-end sport et handicap de l'UFOLEP 49

Les 5 et 6 octobre dernier le comité départemental UFOLEP 49 a organisé un premier week end sportif pour des personnes valides licenciées UFOLEP et des personnes souffrant de handicap mental.

L'objectif était de promouvoir la pratique sportive des adultes pour les valides et pour les handicapés et sensibiliser nos associations sportives et adhérents licenciés aux sports adaptés. Les licenciés UFOLEP participants étaient issus d'associations badminton, aéromodélisme, poursuite sur terre, tennis de table etc.

Les personnes en situation d'handicap mental ont été invitées par le biais de l'association Ecal-Adapei et du club de l'Espérance.

Au nombre de trente, ils ont partagé des moments riches en échange et en émotion.

En mélangeant ces deux publics par petit groupe, l'idée était de partager, d'apprendre à se connaître et à pratiquer différentes activités sportives en toute

## Fête de la laïcité dans le Segréen

Les amicales et foyers laïques du Segréen (Bouillé-Ménard, Combrée, Noyant-La-Gravoyère, Nyoiseau, Segré) organisent leur deuxième édition de la fête de la Laïcité, le 14 décembre

prochain.

Cet événement se déroulera à la salle communale de Noyant-La-Gravoyère. L'après-midi, il est prévu un ciné-débat qui doit rappeler et reposer les valeurs

de la laïcité à travers l'école publique. Suivra un temps convivial (apéritif et repas) avec des chansons interprétées par un militant notamment sur la loi 1905.

### Médaille Jeunesse et Sport pour Joël Roulland

Le samedi 7 septembre, Joël Roulland, 58 ans, a reçu la médaille Jeunesse et sport bien méritée à l'occasion du forum des associations de la commune de Gesté.

En effet, Joël est un militant de longue date ; il a consacré



39 ans de sa vie au sein de l'Amicale Laïque. Intégrant l'association en tant qu'ancien élève de l'école publique de Gesté, il a pris la fonction de secrétaire de l'association pendant 12 ans et occupe aujourd'hui le poste de trésorier et ce, depuis 1986.

Ses meilleurs moments ont été notamment, l'organisation de la « fête de la Cholière » en 1991 avec une grande satisfaction des gestois, mais aussi la réouverture en 2005 de l'école publique de Gesté.

Merci Joël de ton investissement et ton grand militantisme laïque !

**Cécile Allais  
déléguée fédératif  
jeunesse**

### L'huitre et les plaideurs

Vous souvenez-vous de la fin de cette fable ? « Perrin fort gravement ouvre l'huitre et la gruge, Nos deux messieurs le regardant. Ce repas fait il dit d'un ton de président : « Tenez la cour vous donne à chacun une écaille. Sans dépens, et qu'en paix chacun chez soi s'en aille. »

Par l'intermédiaire de notre médium attitré interrogeons M. Jean de La Fontaine sur les curieuses résonnances locales de son poème. Fort courtoisement le fabuliste précise :

« Toute ressemblance avec des personnes vivantes ou des situations à même de se produire lors des prochaines élections municipales à Angers ne saurait être que purement fortuite et indépendante de ma volonté. »

YMM

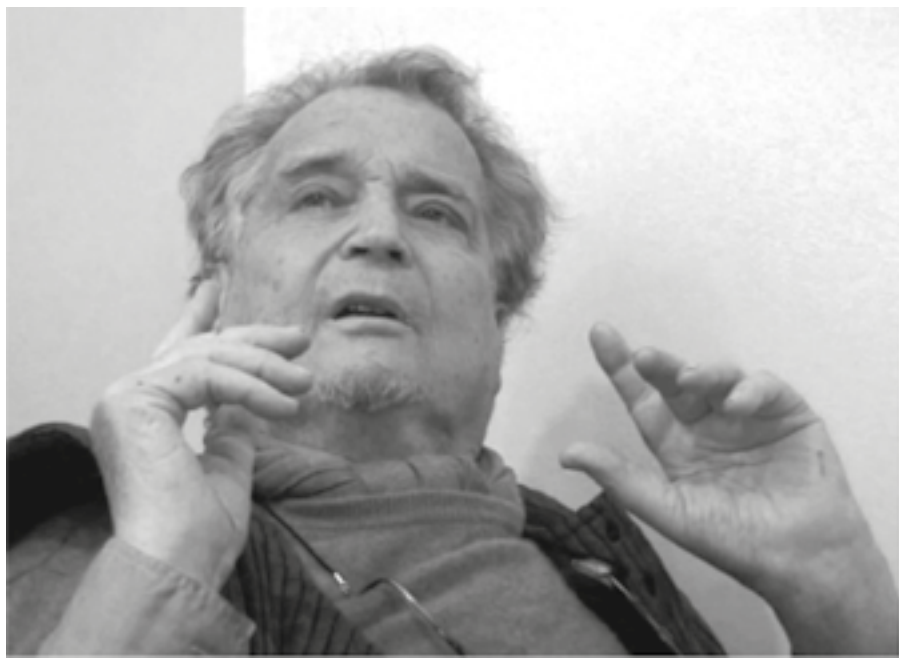


# Nécrologie

## TIENNOT GRUMBACH

### Brillantissime avocat des travailleurs

**TIENNOT GRUMBACH, INLASSABLE ET OPINIÂTRE DÉFENSEUR DU MONDE DU TRAVAIL VIENT DE DISPARAÎTRE. EN JANVIER DERNIER LE BRILLANT AVOCAT QU'IL ÉTAIT, AVAIT ACCEPTÉ DE ME RENCONTRER POUR LES BESOINS D'UN FILM SUR ERNESTO CHE GUEVARA DONT IL AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON. UN CONTACT DE QUELQUES HEURES SEULEMENT, MAIS INOUBLIABLE POUR MOI.**



Plus de trente ans de carrière dans la presse quotidienne régionale induisent des rencontres passionnantes. Celle qui me fit interroger Tiennot Grumbach au mois de janvier dernier, n'avait pourtant rien de professionnel. Retraité depuis quelques années, je me passionne en effet pour le court métrage de reportage. Cette activité et la fascination que je voue au personnage d'Ernesto Che Guevara m'ont conduit à contacter Tiennot qui avait été le compagnon du révolutionnaire pendant quelques mois à Cuba. « D'accord pour le principe m'avait-il immédiatement répondu ». « Mais laisse tomber le Maître et appelle moi Tiennot ».

#### La première visite de Che à Alger

C'est dans les locaux parisiens de l'association qu'il avait créée pour poursuivre son combat en faveur des travailleurs après sa retraite, que nous nous étions donné rendez-vous. Il sortait d'une longue hospitalisation où l'avait conduit une maladie orpheline incurable. Les coups de fils étaient continuels. Il y répondait avec l'assurance de l'expérience, simplicité et bienveillance. « Que veux-tu, le monde du travail et sa défense, c'est ma vie. C'est grâce à ça que je tiens ».

Et puis devant ma caméra, souvent interrompu par la sonnerie du téléphone, il a parlé de sa rencontre avec Che. Mais pour l'expliquer une longue introduction était nécessaire sur sa présence en Algérie et le désir d'apporter soutien à un peuple qui venait d'acquiescer son indépendance : « j'ai vécu une fabuleuse période où j'étais politiquement très heureux ». « Pour approcher une autre expérience sociale que celle de l'URSS, un camarade et moi avons pris la décision d'inviter Ernesto Che Guevara, alors Ministre de l'Industrie à Cuba. Une initiative totalement personnelle qui nous a valu, à juste titre, une belle engueulade de la part du gouvernement Algérien qui ne pouvait plus le désinviter ! Nous étions jeunes et incultes. Mais à l'origine de la première visite de Che à Alger. Nous avons traduit son discours en Français, et c'est-là qu'est née une sympathie réciproque et qu'il nous a invités à repartir avec lui à Cuba pour y passer quelques semaines ». « Invitation que nous avons bien-sûr accepté immédiatement tant nous étions fous de joie. Dans l'avion vers Cuba (36 heures de voyage car le survol par un avion Cubain de nombreux pays était interdit), nous étions deux jeunes Français totalement schizophrènes au milieu d'une délégation militaire algérienne,

puisque'elle était présidée par Boumediène ».

#### Les fonctionnaires de la pensée correcte

De temps à autre, la belle voix grave de Tiennot s'étrangle. « Foutue maladie qui ne me permet plus de contrôler mes émotions ». Quelques larmes perlent lorsqu'il évoque le héros de Santa-Clara, « un homme simple, humble et droit, un camarade » : « La Révolution c'est de la poésie et sans poésie, le monde crève » ! Puis il vient à l'Amérique Latine, la théologie de la libération, Charles Bettelheim, son adhésion au parti communiste et ses désaccords avec sa hiérarchie. « Il y a des choses que je ne peux pas cautionner. Quand l'un de mes supérieurs au PC me dit : " nous autres communistes nous sommes les fonctionnaires de la pensée correcte ", plus réactionnaire tu meurs » ! « Le parti n'a pas, par exemple voulu publier le discours de Che lors de sa seconde visite à Alger. Parce-que dans ce discours il critiquait l'URSS dont-il s'était rendu-compte que les affirmations ne correspondaient pas aux actes et que les soviétiques faisaient payer aux pays frères les matières premières aux mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les nations occidentales Avec quelques camarades, nous avons rendu public ce discours. Et bien entendu, nous nous sommes fait sévèrement taper sur les doigts ». « Je ne suis pas d'accord avec les communistes sur bien des choses. Mais c'est quand-même ma famille politique ».

Avant de rejoindre la France, Tiennot Grumbach avait été très sollicité pour rester en Algérie. « Là-bas, les camarades voulaient que je me fasse naturaliser Algérien, et même certains avaient envisagé que je me convertisse à l'Islam. Il n'en était pas question, ni pour la première et encore moins pour la seconde hypothèse. J'ai aimé profondément l'Algérie et le peuple algérien, mais je n'avais jamais envisagé de rester de l'autre côté de la Méditerranée. »

Sans aucune intention d'étaler une culture politique, historique et générale immense, tout naturellement Tiennot Grumbach fut éblouissant lors de cet entretien filmé. Malgré sa terrible maladie, le personnage était lumineux, rassurant et passionnant.

Tiennot a été pour moi l'une des quelques grandes rencontres qui marquent une vie. Je ne l'ai côtoyé que quelques heures. Et pourtant j'ai éprouvé du chagrin à l'annonce de son décès.

Jean-Claude Michineau

## HUMEURS et RUMEURS

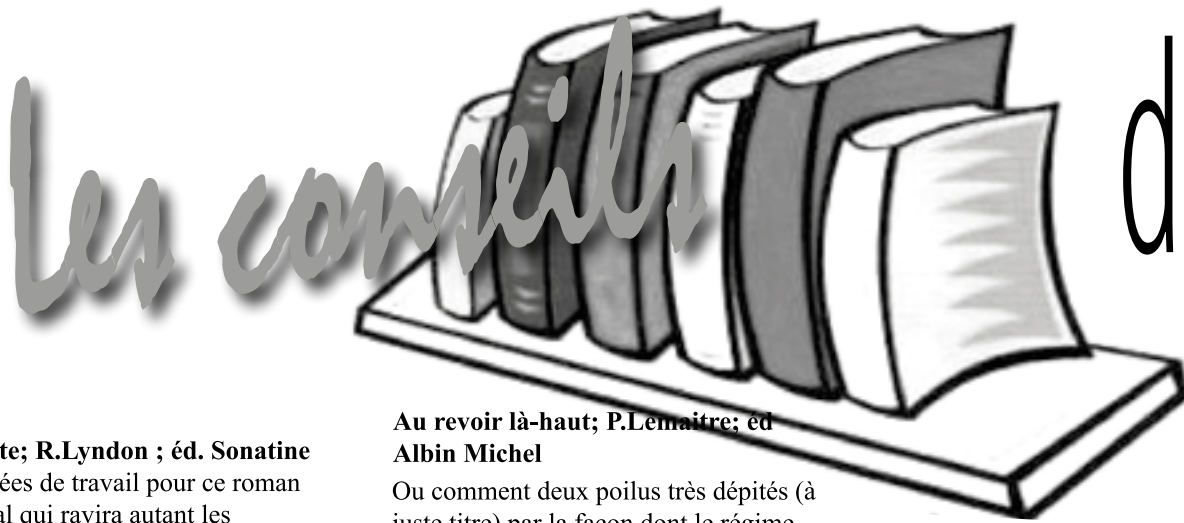
#### Deux poids, deux mesures...

Quelques jours avant Tiennot Grumbach décédait son confrère Jacques Vergès. Et France 2 dans tous ces journaux a donné un très large écho à la disparition de ce sulfureux avocat qui a passé sa vie à défendre une longue liste de pâles ordures. Tiennot Grumbach a pour sa part consacré sa passion à la défense du monde du travail, syndicats, salariés et employés. Il avait fait sienne la devise de Loysel : « c'est le fait qui fait le droit ». « Pied rouge » en Algérie, embauché à la chaîne chez Citroën à Flins, il était devenu avocat à l'âge de 33 ans, sans jamais avoir étudié le droit. Sa robe, il l'avait hérité de son oncle, Pierre Mendès-France. Elle l'a accompagné dans sa tombe à l'ancien cimetière de Neuilly. Il avait également souhaité partir avec une cravate rouge et le tee-shirt de l'Union des Travailleurs de Guadeloupe qu'il avait défendue il y a juste quelques mois. Mais Tiennot Grumbach qui ne défendait pas les Barbie, Carlos et autres ignobles personnages, était assurément moins vendeur que Vergès. Nos chaînes de télévision ont encore une fois préféré le fric au social et à la droiture. Notons cependant que « L'Humanité », « Le Monde », « Libération » et plusieurs autres journaux nationaux et régionaux, ont mentionné le décès de Tiennot Grumbach.

#### Avocamarades

Après sa retraite du barreau de Versailles dont il fut un temps le bâtonnier, et pour poursuivre son action en faveur du monde du travail, Tiennot Grumbach avait créé l'association « Avocamarades » destinée à aider salariés et employés victimes d'agissements patronaux illégaux. Par ailleurs, Tiennot avait formé de nombreux jeunes avocats du travail surnommés plus tard les « bébés Grumbach ». Il mettait également sur pied et animait de nombreux stages de formation en direction notamment des conseillers prud'hommaux. « Une très grande perte », a déclaré Jean-Jacques Gandini, actuel président du Syndicat des Avocats de France, saluant la mémoire de l'avocat, « figure intellectuelle très engagée dans les causes anticolonialistes et la justice sociale ».





# de la librairie Contact

## La Quête; R.Lyndon ; éd. Sonatine

Dix années de travail pour ce roman magistral qui ravira autant les amateurs de romans historiques que de polars. Nous sommes en 1073 et un Franc accompagné d'un érudit vont traverser de très nombreux pays an quête de faucons d'un blanc pur mais cette quête en cache une autre.... Histoire, géographie, batellerie....

## Au revoir là-haut; P.Lemaitre; éd Albin Michel

Ou comment deux poilus très dépités (à juste titre) par la façon dont le régime et la population les traitent à leur retour des tranchées vont mettre en place une arnaque formidable pour se venger de leur exclusion. On connaissait Pierre Lemaitre pour ses excellents thrillers psychologiques, là encore il accapare le lecteur avec ce roman historique, psychologique et à suspense. Prix concourt 2013

## L'extraordinaire voyage du fakir

qui était resté coincé dans une armoire IKEA ; R.Puertolas ;éd. Le Dilettante Pour un premier roman c'est un coup de maître. L'auteur nous offre une histoire de fakir totalement loufoque et pourtant très sérieuse. Ce fakir arrive de Dehli pour aller s'acheter

une planche à clous dans le célèbre magasin. De là va démarrer une véritable odyssée à travers laquelle l'accent sera mis sur l'absurdité de notre société de consommation ainsi que sur l'inhumanité avec laquelle les pays européens peuvent traiter les clandestins. Des sujets sérieux donc sur lesquels nous pleurons de rire.

*Martine*

# Albert Jacquard

## un bel exemple à suivre

**APRÈS RAYMOND AUBRAC, LE 10 AVRIL 2012 ET STÉPHANE HESSEL, LE 27 FÉVRIER 2013, ALBERT JACQUARD VIENT DE DISPARAÎTRE LE 11 SEPTEMBRE DERNIER. ENCORE UN PHARE DE LA PENSÉE FRANÇAISE QUI S'ÉTEINT...**

Albert Jacquard nous a-t-il sorti de nos enfermements, aurions-nous accepté de le suivre aveuglément dans toutes ses actions ? Il reconnaît que sa prise de conscience humaniste a été tardive. Il se décrit « comme un passager de l'histoire dont il n'était pas le conducteur ». Il a mis du temps à choisir son camp, des événements ont servi de déclencheurs (telle la condamnation du couple Julius et Ethel Rosenberg en juin 1953 ou le massacre des algériens d'octobre 1961 à Paris).

### Qui était Albert Jacquard

Son enfance devait-elle s'arrêter avec cet accident de la route qui le marquera à vie dans sa chair et le regard que les autres pouvaient porter sur lui. Ce drame vécu, c'est aussi la perte d'un frère et de ses grands-parents. Pendant son enfance ordinaire, c'est la débâcle, avec la guerre et les dossiers scolaires perdus. Il se lance des défis scolaires et se déclare bon élève. Il assume son bluff. Il est admis à Polytechnique, mais sa déception est grande. Il aurait préféré rentrer à Normale sup. Après avoir tâté de l'armée, notre X obtient son affectation à la SEITA. A cette époque, il lui est donné l'occasion d'adapter et de mettre en place dans cette manufacture un statut unique semblable à celui d'EDF. Au début des années 60, on lui confie des études pour répondre au besoin de construction d'hôpitaux dans

les municipalités. Il pense s'acquitter consciencieusement de cette mission. Il se retrouve en décalage face à des demandes partisans. Il est désavoué. Le ministre le remercie. A 39 ans, il se trouve à l'INED (l'Institut National d'Études Démographiques). Personne n'a besoin de lui, il se considère comme « placardisé », mais sa rencontre avec Jean Sutter est une occasion inespérée pour rebondir. Ce polytechnicien n'a pas hésité à devenir le généticien reconnu qui passe 2 ans à l'université de Stanford aux Etats-Unis. Il réintègre l'INED. Docteur en génétique et docteur en biologie humaine, il est nommé expert en génétique auprès de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), poste qu'il occupe de 1973 à 1985. Il devient professeur invité à l'Université de Genève de 1973 à 1976, professeur associé de 1976 à 1992, également professeur titulaire à l'Université de Paris VI de 1978 à 1990 et à l'Université de Louvain en Belgique entre 1979 et 1981. Au passage, il accroche quelques titres de docteur honoris causa à l'Université du Québec, dans le Hainault et à Louvain en Belgique.

Au-delà des titres, il y a d'abord l'homme dans la plus pure acception du terme. Il n'hésite pas à s'engager en vulgarisant et en rendant accessibles tous les domaines qu'il a pu toucher. Proche de nous, la municipalité de Mûrs-

Érigné a eu l'heureuse initiative de nommer son Université Populaire « Albert Jacquard ». Il pu l'inaugurer en 2012 et les présents gardent au cœur un souvenir vivant de l'homme.

L'humaniste s'engage de plus en plus dans la seconde partie de sa vie et c'est ainsi qu'il est au côté des sans-abri, avec le DAL, et qu'il s'engage contre le racisme. Dans un défilé anti raciste il déclare : « Ma présence au défilé ne pèse guère, mon absence aurait été une lâcheté. » Un bel exemple à suivre...

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore lu, nous pouvons proposer quelques titres : L'éloge de la différence, Inventer l'homme, Moi et les autres, Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau, Idées vécues .

La liste n'est pas limitative et à vous de choisir selon vos goûts et vos humeurs.

*Rémy Barbier*

Albert Jacquard a également donné son nom à l'école publique de Saint-Augustin-des-Bois que le savant est venu inaugurer en 2006. Au fronton de cette école toute neuve figurait une pensée du généticien. Pensée qui ne fut pas du goût du nouveau maire de droite de la commune dont l'une des premières décisions fut de la faire arracher. C'est ce qu'on appelle l'ouverture d'esprit !

*JCM*



**Causette** est un mensuel féminin pour les femmes, et non la femme, mais aussi pour les hommes.

Son slogan « plus féminine du cerveau que du capiton » le démarque de la presse féminine habituelle.

Avec humour, drôlerie et sans tabou Causette traite du vécu des femmes, des sujets d'actualité, de la culture.... Difficile de le résumer en peu de mots ...lisez le et « on ne vous prendra plus pour une quiche ».

### Rendre la

**parole aux élèves**, un livre de Jean Pierre Bourreau<sup>1</sup> et de Michèle Sanchez

Édition Chronique Sociale (15, 90 €)

La lecture des nombreux extraits de paroles d'élèves, l'écoute de leurs demandes, indiquent que l'accompagnement ne doit pas se borner à faciliter la transmission des connaissances disciplinaires. Il ne peut être limité ni à l'aide, ni à la simple écoute. S'il est riche d'enseignements sur la source même des problèmes d'apprentissage, il concerne avant tout la construction de la personne de l'adolescent et sa capacité à s'inscrire dans le monde (extrait de la préface).

<sup>1</sup>Jean-Pierre Bourreau est un ancien élève de l'école normale d'Angers (1961-1965)



# Nécrologie

## Claude nous a quittés

Dans ce journal, à cette place, il n'y aura plus les mots croisés de Claude Pavageau. Il est décédé le 9 novembre. A Simone, son épouse, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Ses définitions subtiles et érudites défiaient les cruciverbistes les plus avertis. Il manquera à beaucoup de lecteurs. Malicieux, tant dans ses grilles que dans ses conversations, il aimait user du bon mot.

Adorateur de Brassens, avec qui il entretenait un air de ressemblance, Claude avait plus d'une corde à sa guitare. Son esprit affûté se complétait par des mains en or. En artiste, il modelait et ciselait le bois. Ses meubles médusaient les ébénistes les plus experts.

Son atelier était très fréquenté. Généreux, il y confectionnait des objets pour ses nombreux amis ou y prodiguait des conseils. Le verre de l'amitié à la main, il écoutait. C'était un homme qui savait écouter. Et, très attentif aux autres, il leur donna beau-

coup.

De son dévouement et de son ingéniosité, la fédération des œuvres laïques en bénéficia. Pendant de très nombreuses années, il s'est investi dans l'aménagement du chalet du Cart à Saint-Gervais. Par les solutions qu'il y apporta, il le marqua de son empreinte.

Apporter et transmettre sans ostentation, c'est bien ce qui caractérisait ce pédagogue.

Son premier poste d'instituteur fut à Bourg d'Iré. Ensuite, avec Simone, il s'implanta à Bourgneuf-en-Mauges. Il y enseigna jusqu'en 1975. Estimé par une population réputée plutôt rétive à l'instituteur public, aux élections municipales il engrangeait un grand nombre de voix sans se présenter. Puis c'est à Angers, en 1981, qu'il termina sa carrière à l'école des Maulévries.

Lors d'une conversation pour l'Anjou laïque, Claude rapporta une anecdote qui traduit bien une facette de sa personnalité. C'était lors d'un cer-



tificat d'études, l'établissement d'un barème pour la dictée. Un «index» avec «e» à la fin, *faute entière* décréta l'inspecteur. *Oui, mais l'élève a pu être influencé par le mot «sexe»* fit remarquer Claude qui connaissait le penchant de son supérieur pour la chose. *Remarque pertinente* s'exclama ce dernier, *demi faute* !

Claude était un homme sérieux qui, aidé par un humour d'à propos, gardait bien de s'y prendre ; même lorsqu'il parlait d'orthographe et de grammaire, matières où il excellait. Nous n'oublierons pas notre ami.

J. P.

# Courrier des lecteurs

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans le 104 de l'*Anjou laïque*, l'article éclairant d'Henri Pena-Ruiz consacré à l'affaire Baby-Loup et d'abord paru dans *Libération*. Je suis cependant en désaccord partiel avec ce passage : « *Dans nombre d'écoles privées religieuses financées sur fonds publics, le "caractère propre est affiché ostensiblement sous forme de symboles religieux, et assumé sans scrupule dans l'enseignement lui-même* ». Mes réserves portent sur l'interprétation du droit et sur la présentation des faits.

Tout d'abord, les établissements en question ne sont pas seulement financés sur fonds publics mais associées au service public et l'enseignement y est assuré par des agents de l'État. L'imprécision est d'autant plus étonnante qu'elle affaiblit la thèse de l'auteur. Le même jour que l'arrêt concernant Baby-Loup (19/03/2013), la Cour de cassation en effet a justifié le licenciement,

par la CPAM 93, d'une employée qui refusait d'enlever son voile : la réserve s'impose aux salariés qui exercent un service public alors même qu'ils sont de droit privé ; *a fortiori donc*, pourrait-on penser, lorsqu'ils relèvent du droit public.

Je m'étonne à ce sujet de l'indifférence avec laquelle l'opinion et les milieux laïques ont accueilli le nouveau statut de l'enseignement catholique publié par l'épiscopat le 1<sup>er</sup> juin 2013. On y lit en effet que le rôle public des établissements catholiques « *associés au service public d'éducation* » ne naît pas d'une initiative privée mais de leur « *nature même* » il ne leur est donc pas conféré non plus par une délégation de l'État), et que « *les diverses disciplines ne présentent pas seulement des connaissances à acquérir mais des valeurs à assimiler et des vérités à découvrir* » (art, 12, 14, 21).

Mais la réalité est bien loin de ce dernier principe. Contrairement à ce qu'écrit Henri Pena-Ruiz, l'orientation confessionnelle de l'enseignement est exceptionnelle. En 2003, le rapport Stasi, dont il était l'un des signataires, l'attribuait d'ailleurs à une « *minorité active* » (3.2.1.1) ; ajoutons que celle-ci ne se trouve pas forcément dans des établissements catholiques, Le crucifix en revanche est en général présent. Le 11 mai 2010, à l'Assemblée nationale, le ministre Laurent Wauquiez, interrogé sur ce sujet, a fait valoir que les établissements ne sont pas soumis à la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux. La réponse est doublement contestable. D'abord, cette exemption concerne les élèves. Ensuite, elle a été admise par les élus UMP et PS au motif que ces écoles ne font pas partie du service public ; or un an plus tard les mêmes ont voté la loi Censi, qui confirme et renforce le statut public des enseignants. Le ministre il est vrai a aussi plaidé l'acceptation des parents.

Ces élus ont une conception sélective de la laïcité républicaine. La hiérarchie catholique a avec celle-ci un désaccord fondamental. Henri Pena-Ruiz est à mes yeux un de ceux qui la défendent le mieux, et mes observations se veulent surtout des précisions ou des compléments

Marc Andrault

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

☐ €

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

## L'Anjou Laïque N°106

**Directeur de la publication :**

Jack Proult

**Rédacteur en chef :**

Jacky Minier

**Comité de rédaction :** Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet MarquisJean-Pierre Thuleau.

**Mise en page :** Jean-Claude Michineau

**Collaborations :** Marie-Pierre Martinet; Éric Boesplug, Alexandre Derigny, Marc Beluet, Jérôme Duffault, Cécile Allais

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail :

[anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

Votre librairie

# Contact

librairie  
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

# Les temps nouveaux

*C'étaient des temps impitoyables  
Les tyrans sortaient l'arsenal  
De rutilants missiles pointés  
Sur des jeunes gens révoltés*

*Est-ce ainsi que les hommes  
vivent ?  
Il manque Ferré pour le chanter.*

*C'étaient des temps peu charitables  
Les riches se mettaient à table  
Laisant les miettes à ramasser  
À des pauvres gens affamés*

*Est-ce ainsi que les hommes  
vivent ?  
Il manque Ferré pour le chanter.*

*C'étaient des temps très  
improbables  
Les rebelles récrivaient sur le sable  
Des textes de lois abrogés  
Par des despotes illettrés*

*Est-ce ainsi que les hommes  
vivent ?  
Il manque Ferré pour le chanter.*

*C'étaient des temps épouvantables  
Les foules s'en remettaient au  
diable  
Pour échapper à ce passé  
Déraisonné, désespéré*

*Est-ce ainsi que les hommes  
vivent ?  
Il manque Ferré pour le chanter.*

*C'étaient des temps déraisonnables  
Les poètes s'étaient fait la malle  
En oubliant tous leurs cahiers  
De rimes, de chimères, de pensées*

*Est-ce ainsi que les hommes  
vivent ?  
Il manque Ferré pour le chanter.*

*Copie non conforme*

*Louis Le Méter*



## Les délires de MONO



## « Réseaux sociaux »

Les journaux et les autres médias ne cessent d'utiliser le terme, à tout propos, et plutôt hors de propos devrait-on dire. Si on se réfère à la définition du terme social, les fameux réseaux sociaux n'ont rien de social. Sur des sites dits « dédiés<sup>1</sup> » ils diffusent tout et n'importe quoi, de préférence du spectaculaire, de l'inattendu sur du scandaleux, voire du diffamatoire. Social ! Le terme renvoie, aux luttes, sans lesquelles nous n'aurions pas obtenu tout au long du vingtième siècle des progrès sociaux. Ainsi après trois quart de siècle de luttes sociales, la Sécurité Sociale est la concrétisation de la solidarité entre tous les citoyens,. Rappelons que la Rome Antique connut au premier siècle avant l'ère chrétienne, une guerre sociale - terme officiel - opposant la plèbe contre les riches patriciens. L'édulcoration, l'innervation du terme de social est la règle de tous les journaux, de tous les « experts » économiques (comme si l'économisme était une science!). Ils ne parlent que d'impôts et jamais de contributions, contributions de tous les citoyens aux investissements de la collectivité au bénéfice de tous. Souvenons nous que naguère les services de l'État s'occupant de fiscalité s'appelaient Contributions Directes et Contributions Indirectes. Le terme impôt est en relation, lui avec le verbe imposer. Et le poids des charges accable donc sans que le principe de la contrepartie ne soit implicite. Haro donc sur l'impôt, ce qui escamote la nécessaire contribution de tous au bénéfice de tous. « Il est évident qu'une révolution de la fiscalité est nécessaire à la justice sociale », selon un responsable du Ministère de l'économie. Une République sociale n'était-ce pas l'objectif des socialistes à l'origine ? Bref, le terme « sociétal » serait peut-être plus judicieux pour caractériser un phénomène de société. <sup>1</sup>dédié, encore un terme galvaudé. Tout est dédié désormais : sites d'internet, consacrés aux vins, à la cuisine, à des émissions dites culturelles, etc. Toutes les billevesées sont désormais susceptibles d'être dédiées.

**J.P. Brachet**